

*Association pour l'Etude de l'Histoire
de l'Inspection du Travail*

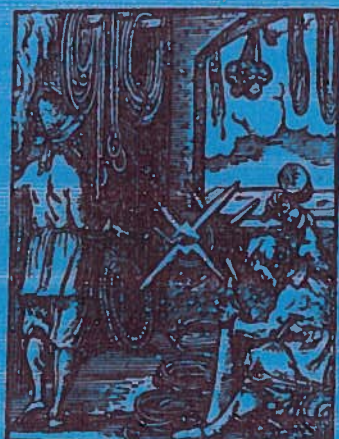


ROBERT VUILLERME

VOUS PARLE DE

Pierre LAMY

Inspecteur du Travail
et
Martyr de la Résistance



Pierre LAMY
Inspecteur du Travail
et
Martyr de la Résistance



A.E.H.I.T.

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
8, avenue Ségur - 75700 PARIS - Tél. 40 56 72 44

PRÉFACE

18 Juillet 1944. Un demi siècle déjà. Hier, pour ceux qui ont connu cette époque. Dans la montée du col de Leschaux qui domine le splendide panorama du lac d'Annecy, deux coups de feu, suivis, après un temps, d'un troisième, mettaient fin à la vie de Pierre LAMY, abattu par un spadassin nazi.

Dans le désordre des esprits après la débâcle militaire de mai-juin 1940, cet homme jeune, à qui la vie souriait, avait rapidement choisi son camp.

Il avait déjà manifesté une ardeur intelligente dans sa vie professionnelle et ses qualités étaient appréciées par tous ceux qui étaient concernés par son action...A l'exception d'un chef de service...docile aux instructions du "gouvernement de l'Etat français", c'est à dire de l'occupant allemand.

Pierre LAMY mit la même ardeur dans son engagement à combattre pour la France, sa patrie, humiliée et pillée.

Officier de réserve, il se dirigea vers l'Armée secrète, en liaison avec d'autres réseaux de résistance. Non sans un certain panache, il y fit une œuvre remarquable que rappellent plusieurs témoins et notamment M. VIRET du réseau Libération, et d'après eux, M. Robert VUILLERME, Directeur Adjoint du Travail et de l'Emploi à Annecy.

La confiance qu'il accordait généreusement à ceux qui affirmaient partager ses vues devait le rendre vulnérable. Car les Allemands, aux abois sur tous les fronts, après le Maghreb de l'Est à l'Italie et à la Normandie, en proie aux actions des résistants français, yougoslaves et autres, renforçaient la sauvage répression policière de la Gestapo, des unités S.S. et de la sinistre Milice contre les "terroristes".

En Haute Savoie, rendus furieux par la sanglante affaire du plateau des Glières, ils avaient renforcé leur dispositif.

Une trahison, un piège pourtant imparfait, trompèrent la confiance de Pierre LAMY qui fut arrêté et jugé assez dangereux pour être exécuté rapidement et sommairement...dans le dos.

Sous la violence, lors de l'interrogatoire, il n'avait pas parlé.

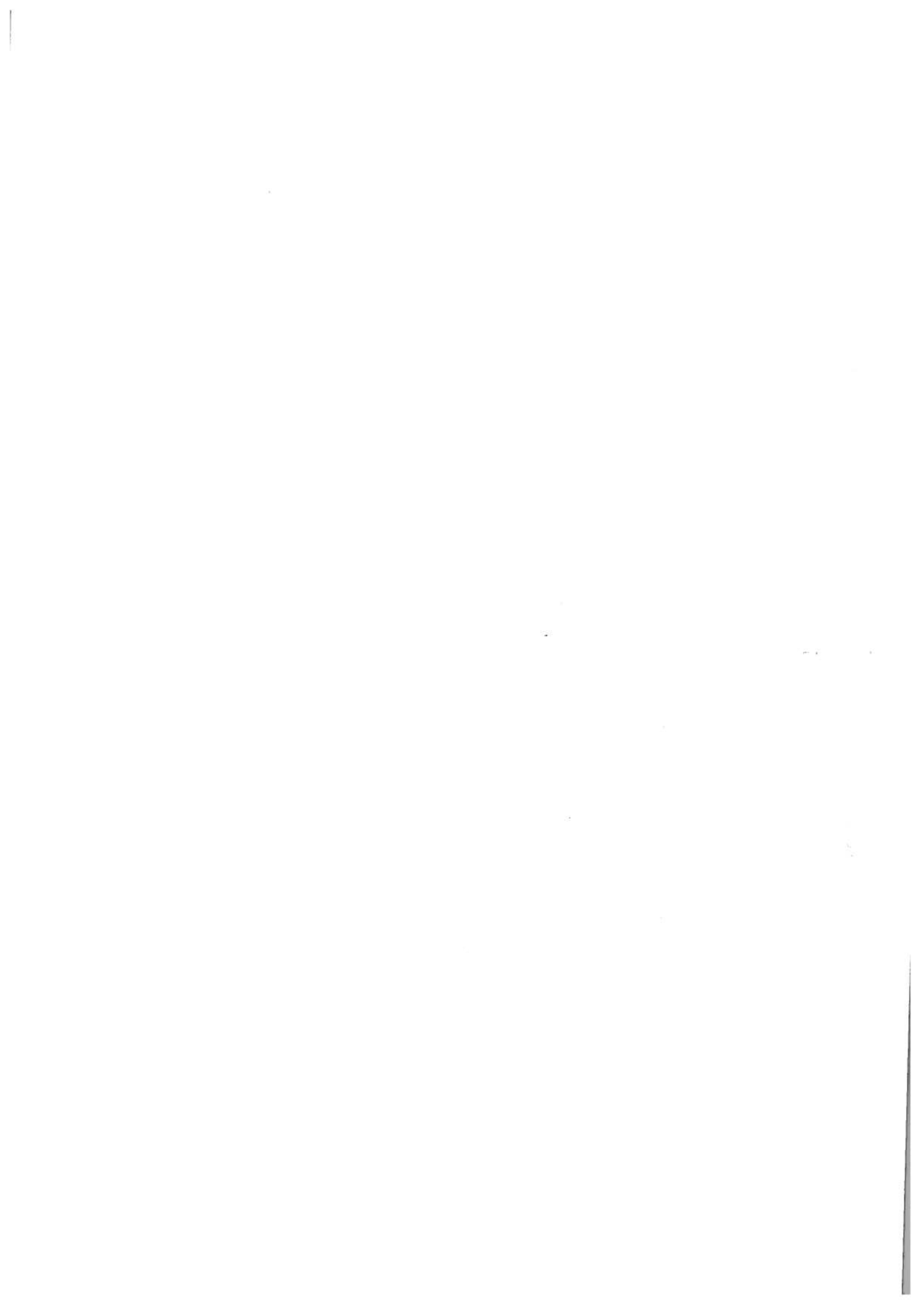
La Haute Savoie venait de perdre celui qui probablement aurait été son Préfet, à la Libération. Pierre LAMY, alias LAROUSSE était un Inspecteur du Travail.

Certes, il ne fut pas le seul à honorer ainsi sa mission si difficile en cette période d'exception ; par exemple l'Inspecteur DOURIS mourut déporté dans un camp d'extermination ; et bien d'autres, moins surveillés qui purent éviter d'éveiller les soupçons...

Mais, il nous apparaît qu'à l'occasion du cinquantième anniversaire de son sacrifice, il fallait rendre hommage au plus représentatif des Inspecteurs du Travail, devenu pour "une certaine idée de la France" un martyr de la Résistance.

Ne l'oublions pas.

*Georges GIL
Président de l'AEHIT*



AVERTISSEMENT

Ce qui suit n'est pas une biographie originale de Pierre LAMY.

En cette année 1994 où l'on s'apprêtait à célébrer le cinquantième anniversaire de la libération de notre pays, l'*Association pour l'Etude de l'Histoire de l'Inspection du Travail*, et plus particulièrement son président Georges GIL, veillait à ce qu'on n'oublie pas de rendre hommage à l'action du plus illustre des inspecteurs du travail ayant participé à la lutte.

C'est donc tout naturellement que Georges Gil a voulu qu'au travers de la collection des petits ouvrages publiés par l'A.E.H.I.T., fût rappelée et honorée la mémoire de Pierre Lamy qui, alors inspecteur du travail à Annecy, a payé de sa vie, après d'atroces souffrances, son action de résistance à l'occupant nazi.

Or il se trouve qu'à l'occasion de l'exposition présentée dans les locaux de la D.D.T.E.F.P. de Haute-Savoie pour le centenaire de l'Inspection du travail fin 1992, j'avais rassemblé, avec l'aide de Monsieur Philippe DEREUSME, Directeur départemental des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, divers documents et témoignages pour illustrer quelques panneaux consacrés à cette grande figure de l'inspection du travail.

C'est ainsi que Georges Gil s'est trouvé conduit à me solliciter.

Malgré le peu d'éléments qui me qualifiaient personnellement pour entreprendre ce travail, je n'ai pas voulu me soustraire à cette demande, convaincu que j'étais que cette année 1994 ne pouvait s'écouler sans que l'Inspection du travail rendît hommage à celui des siens qui, voilà cinquante ans, sacrifia sa vie pour la libération de notre pays.

Ce petit ouvrage fait un usage abondant des guillemets. C'est qu'il est essentiellement tiré de livres, articles et documents divers.

Dans l'histoire de l'Inspection du travail, il ne s'inscrit pas dans ligne glorieuse retraçant la part prise par cette institution et ses membres dans l'amélioration continue des droits et de la situation des travailleurs, processus qui (du moins jusqu'à ces toutes dernières années qui voient bien des acquis ébranlés par suite de la crise économique et de la montée du chômage) caractérisait l'évolution générale de notre société.

Ce n'est pas non plus l'histoire de l'une des gloires de la Résistance en Haute-Savoie dont, accessoirement, l'état civil préciserait que son métier était inspecteur du travail. L'action du résistant et son métier d'inspecteur du travail ont été étroitement associés et le sont restés dans les esprits. C'est l'*Inspecteur du travail Pierre LAMY* qui, le 18 juillet 1944, fut abattu dans un sous-bois, à quelques kilomètres d'Annecy, sur la route du col de Leschaux. Et c'est en donnant son nom

à la grande salle de réunion de la Bourse du travail que l'on a choisi de fixer sa mémoire.

Pierre LAMY est né le 23 mars 1909 à Angoulême où son père était un modeste employé des Postes.

Dans une courte brochure rédigée en juillet 1945, signée P.C., un compatriote charentais de Pierre Lamy, dont nous n'avons pu retrouver l'identité et qui se présentait alors comme un vieillard, écrivait: *"Sur ce que fut Pierre Lamy écolier et adolescent, nous avons interrogé les souvenirs de quelques-uns de ses anciens maîtres. Tous nous ont dit le bon élève, docile, attentif, régulier, que, né dans le milieu où il avait grandi, et se destinant à l'enseignement, il ne pouvait manquer d'être. Tous ont également noté des qualités plus personnelles et déjà moins banales : la gentillesse, la confiance qui commandaient la sympathie, la serviabilité. Mais nous relevons surtout, dans ces témoignages, la notation de qualités plus rares, révélatrices de la valeur morale et profonde de l'âme : l'honnêteté et la droiture."*

Il entre en 1926 à l'Ecole Normale et, trois ans plus tard, le 1er octobre 1929, prend son premier poste d'instituteur à Bassac, petit village charentais situé près de Jarnac. Un an après, le service militaire l'appelle à Metz ; après un stage à Saint-Cyr, il sort sous-lieutenant de réserve. A son retour à la vie civile, il se marie et, après avoir achevé l'année scolaire en cours comme adjoint au Gond-Pontouvre, est nommé instituteur dans la commune de Cherves, près de Cognac. *"Il y resta sept ans"*, poursuivait son compatriote charentais, *"sans souci d'avancement, faisant sa classe, s'occupant activement d'éducation physique et de sport, et cultivant son jardin...travaillant beaucoup aussi, car il avait entrepris de préparer le concours de l'inspection du travail."*

La période se prête à l'étude des grandes questions économiques et sociales. Pierre Lamy s'y intéresse et, lorsque le Ministre du travail, Monsieur Lebas, décide d'augmenter substantiellement le nombre d'inspecteurs du travail pour en affecter au moins un par département, il se présente au concours, qu'il réussit "brillamment" selon ses biographes. Nous sommes en 1937. Au début de l'année suivante il est nommé à Annecy où venait d'être créée, par arrêté ministériel du 17 février 1938, la 9^e section de la 11^e circonscription - Lyon. Son rang de classement lui avait permis de choisir, parmi une liste de postes, celui d'une région qu'il avait eu l'occasion d'apprécier quelques années auparavant.

Lorsqu'il prend ses fonctions, à 29 ans, Pierre Lamy est le premier inspecteur du travail en poste à Annecy. La situation générale du pays n'est pas brillante. Les espoirs soulevés par le Front Populaire sont largement retombés. Les

accords de Matignon se mettent en place, les conventions collectives se signent, les occupations d'usines cessent, le chômage régresse. Mais la mise en application des lois sociales nouvelles s'avère décevante. Paul VIRET, compagnon de lutte de Pierre Lamy et auteur de la biographie dont nous avons tiré une grande part de cet ouvrage, observait alors : *“Les “barèmes de salaires” font naître de nombreux conflits locaux à l’intérieur des usines et sur les chantiers. Je reçois moi-même chaque jour, à la permanence de l’Union Départementale dont je suis le secrétaire, les plaintes continuelles des ouvriers et ouvrières mécontents. Nous éprouvons souvent de grandes difficultés à faire appliquer la loi sur les congés payés. Que de fois je dois me rendre à l’inspection du travail ou au siège de la chambre industrielle afin de signaler certains employeurs qui trouvent “abominables” les nouvelles lois uniquement parce qu’elles atteignent leurs marges bénéficiaires !”*

Mais c'est la situation internationale, de plus en plus menaçante, qui accapare les esprits. Les menaces que fait peser la politique de Hitler conduisent les successeurs de Léon Blum à décréter la “pause sociale”. La loi des quarante heures est pratiquement abolie dans les industries travaillant pour l'armement. Les prix montent, les salaires ne suivent pas.

C'est dans ce contexte que Pierre Lamy s'installe à la Préfecture. Un bureau lui a été aménagé dans les combles, où la lumière du jour pénètre par un gros oeil-de-boeuf. Mais point de dactylo ni de machine à écrire. Pas de téléphone non plus, au début. *“Il venait téléphoner dans mon bureau”*, me dit Mme Thollenaz (Mlle Louise Gambillon, à l'époque) qui était alors secrétaire du Secrétaire Général, *“et je lui tapais du courrier, surtout des stencils.”* La correspondance ordinaire, c'est lui-même qui la dactylographiait, en général.

Après plusieurs demandes infructueuses, l'Inspecteur écrit au Préfet, le 5 novembre 1938, la lettre que voici :

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous soumettre la demande ci-après que je vous serais très obligé de vouloir bien transmettre au Conseil Général de la Haute-Savoie lors de sa prochaine session.

Le rôle des Inspecteurs du travail vous avait été signalé par M. le Ministre du travail et lors de la création de la résidence d'Annecy, vous avez bien voulu réserver à cet effet un local à usage de bureau dans l'immeuble de la Préfecture.

Par suite, la fréquence des demandes de renseignements adressées au service de l'inspection du travail a nécessité l'installation d'un poste téléphonique spécial.

Cependant, appelé à des absences fréquentes et souvent inopinées, soit à

l'occasion de conflits du travail, d'élaboration de conventions collectives, d'enquêtes sur des accidents ou simplement de tournées de service, je suis contraint de quitter ma résidence pendant des journées entières causant ainsi une gêne certaine aux personnes qui se présentent ou qui téléphonent à mon bureau.

J'ajoute que la tâche qu'assume le service de l'Inspection du travail auprès des collectivités publiques, notamment pour l'application des lois sur les conflits du travail, augmente dans de notables proportions le travail de bureau.

Pour ces raisons et prenant l'exemple sur les décisions des Conseils Généraux de nombreux départements - notamment celui de la Savoie - département dont les besoins sont à peu près identiques à ceux de la Haute-Savoie, je pense qu'il y aurait intérêt à créer auprès de l'inspecteur du travail un emploi de sténodactylographe, pourvue du matériel nécessaire à ses fonctions, pour expédier le courrier, recevoir les communications téléphoniques et prendre note des demandes urgentes de dérogations ou de récupérations et de renseignements.

J'ai lieu de croire que cette mesure donnerait satisfaction à tous les employeurs et employés du département en facilitant le service et en permettant souvent d'accélérer la solution de différends qui portent toujours tort à l'activité économique.

Dans l'espoir que vous voudrez bien prendre ma demande en considération, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à mes sentiments respectueux.

La réponse du Conseil Général est négative, l'assemblée départementale estimant que, si le poste est utile, c'est à l'Etat d'y pourvoir.

C'est dans ces conditions, sans moyens, que Pierre Lamy va vivre les premiers mois (guère plus d'un an) de sa brève carrière d'inspecteur du travail, les seuls qui ont pu ressembler à l'idée que l'ancien instituteur charentais avait pu se faire de son nouveau métier.

Louis VERNEX, alors directeur de l'Office du travail, établissement entièrement distinct de l'inspection du travail à cette époque, s'exprime ainsi dans un bref rapport établi peu après la Libération :

“Venu en Haute-Savoie en 1938, au moment de la création à Annecy du poste d'inspecteur du travail, Monsieur LAMY a su rapidement conquérir l'estime des patrons et des ouvriers. La méfiance qu'avait suscitée la venue dans le département d'un fonctionnaire nouveau, chargé de contrôler le monde du travail, ne tarda pas à disparaître ; car Monsieur LAMY était devenu le conseiller bienveillant de tous ; la simplicité de son accueil inspirait confiance même à ses auditeurs les plus modestes. Il savait régler, à la satisfaction de tous, les différends souvent aigus qui s'élevaient entre patrons et ouvriers, et appliquer avec doigté la réglementation très stricte du Code du travail. Ses arguments précis, exposés dans un langage clair et aisé, avaient tôt fait de rassembler tous les suffrages.”

Pierre Lamy fait la connaissance de Paul Viret arrivé lui-même au début de l'année 1938 comme secrétaire de l'Union départementale des syndicats C.G.T. et C.F.T.C.. Tout comme Louis Vernex, Paul Viret note les qualités de conciliateur du jeune inspecteur du travail, ses méthodes de travail faites davantage de persuasion que de répression, sa gentillesse alliée à la fermeté, la façon dont il savait conduire à bonne fin les réunions parfois orageuses des commissions paritaires. Ces qualités étaient particulièrement adaptées aux missions prioritaires confiées aux inspecteurs du travail à cette époque de mise en place des conventions collectives à la suite des accords de Matignon (voir, par exemple, le témoignage de Jean-Baptiste Degouttes, dans le numéro spécial édité à l'occasion du Centenaire de l'Inspection du Travail par la Fédération C.G.T. des Services Publics).

C'est ainsi qu'il gagne "*l'estime des patrons et la sympathie des ouvriers*" (P. Viret). Ne ménageant ni son temps ni sa peine (il tape lui-même, jusque très tard le soir, un courrier de plus en plus abondant), il visite de nombreuses usines, quelquefois en compagnie de Paul Viret. Son attachement pour la Haute-Savoie, qu'il appelle sa deuxième petite patrie, grandit et l'ancien responsable syndical note : "*Déjà, il désire poursuivre et terminer chez nous sa carrière. L'avancement ne le tente pas.*"

LA GUERRE

L'illusion de la *paix sauvée* par l'accord conclu en septembre 1938 à Munich se dissipe et, un an plus tard, c'est la mobilisation puis la guerre. Le 25 août 1939, le lieutenant de réserve Pierre Lamy rejoint le 179^e B. A. F. (Bataillon Alpin de Forteresse), cantonné à Gex, dans le département de l'Ain, près de la frontière suisse. La guerre ne le prend pas au dépourvu ; il la jugeait inévitable et, dès son arrivée à Annecy, s'était inscrit au Groupement départemental des officiers de réserve où il avait suivi régulièrement les cours.

Pendant les longs mois de la *drôle de guerre* le lieutenant Lamy se montre, selon les témoignages recueillis par Paul Viret, un officier très proche de ses hommes, notamment les plus humbles, s'étant acquis une très grande sympathie de leur part et ayant su créer un grand esprit d'entraide et de camaraderie. En même temps, il veille à assurer, par la formation, l'instruction - et la "tenue" - de ses hommes, le caractère parfaitement opérationnel de sa section, les transmissions.

Il ne connut que quelques jours de vrais combats, sur le Rhône, du 20 au 25 juin 1940.

Puis ce fut l'armistice et la démobilisation qui ne seront pas pour lui synonyme de délivrance ou de soulagement.

APRES L'ARMISTICE

Dès sa démobilisation, Pierre Lamy rejoint son poste à Annecy. Son bureau est toujours à la Préfecture, mais il dispose d'une secrétaire et un contrôleur de la main d'oeuvre est à ses côtés.

Il renoue aussitôt avec les responsables syndicaux et notamment avec Paul Viret, démobilisé peu de temps après lui. Tous deux ont la même perception des événements et la même volonté de réagir. Au cours d'une conversation, Pierre Lamy dit à Paul Viret : *"J'ai bien l'impression que le gouvernement de Vichy va d'ici peu signer l'arrêt de mort de vos syndicats. Je ne crois pas que vous pourrez continuer longtemps votre action."*

De fait, un mois plus tard, les confédérations sont dissoutes. Un sursis leur est cependant accordé en attendant l'instauration du régime des corporations et la mise en application de la *Charte du travail* alors en préparation et qui sera publiée quelques mois plus tard (journal officiel du 26 octobre 1941) sous la forme de la loi du 4 octobre 1941. Instaurant des syndicats professionnels uniques auxquels sont affiliés d'office, selon leur catégorie (employeur, ouvrier, employé, agent de maîtrise, et enfin ingénieur, cadre administratif ou commercial) *"toutes les personnes, quels que soient leur âge et leur nationalité, exerçant une activité professionnelle"* (article 12), la *Charte du travail* sera *"incontestablement"*, dira la préface du tirage spécial aussitôt édité, *"une des réalisations majeures du gouvernement du Maréchal. Appliquée par tous avec une bonne volonté active, elle bannira en effet cette lutte des classes qui a porté des coups si durs à la France. Comme le Chef de l'Etat l'a cherché depuis qu'il a pris le pouvoir, elle "établit des rapports harmonieux et justes entre les patrons, les ouvriers, les techniciens et les artisans". Elle sera l'un des rouages essentiels de notre redressement."*

Au bout de quelque temps Paul Viret, lassé de la surveillance étroite que font peser sur les syndicats en sursis le nouveau corps de fonctionnaires appelés *"inspecteurs à la propagande"*, envisage de démissionner de son poste de secrétaire départemental des syndicats ouvriers (C.G.T. et C.F.T.C.). Pierre Lamy l'en dissuade, faisant valoir les services qu'il pourrait rendre en restant à ce poste. Plus tard, lorsque seront mis en place les *comités sociaux* créés par la *Charte du travail* dans toutes les entreprises de plus de cent salariés, Paul Viret se fera désigner comme secrétaire de l'instance départementale de coordination.

De grandioses manifestations devaient se dérouler dans toute la France pour le 1^{er} mai 1941. Le Maréchal avait en effet décidé que cette traditionnelle journée revendicative devait désormais fêter dans la concorde générale la première des grandes valeurs de sa célèbre devise *Travail, Famille, Patrie*. Et comment ne pas être frappé par cette coïncidence divine : le 1^{er} mai est aussi le jour de la Saint Philippe ! (Celle-ci a été, depuis, repoussée au 3 mai.)

Pour *“bien marquer le sens et l'importance [qu'il] attache à l'idée du travail autour de laquelle doit s'opérer [...] la réconciliation de tous les Français”*, Pétain va d'ailleurs se rendre ce jour-là à Commentry où, dans un discours qui sera plus tard reproduit en préface au tirage spécial de la *Charte du travail*, il exalte les principes de l'*ordre social nouveau* dans lequel patrons, techniciens et ouvriers seront associés par métiers au sein des *corporations*. C'est ce discours qui va en même temps donner *“enfin un sens de concorde nationale à la journée du 1^{er} mai”* (préface du tirage spécial de la *Charte du travail*). *“Le premier mai a été jusqu'ici un symbole de division et de haine”*, dit le Maréchal. *“Il sera désormais un symbole d'union et d'amitié parce qu'il sera la fête du travail et des travailleurs.”*

A Annecy, la manifestation sera un échec. Avec l'appui de Pierre Lamy, Paul Viret en organise le sabotage.

Déjà, le matin, le Préfet Dauliac écourte brusquement la cérémonie : la délégation ouvrière, manifestement peu sensible au sens nouveau de cette journée, arborait l'églantine (à l'époque, le muguet n'avait pas encore imposé son hégémonie). A la manifestation de masse de l'après-midi, relate Paul Viret, *“une quinzaine d'ouvriers du bâtiment et quelques représentants des papeteries viennent se ranger derrière les pancartes.”*

La “figure” de nos officiels rangés sur l'estrade d'honneur - à peu près aussi nombreux que les manifestants - n'est pas des plus brillantes. Un seul, parmi eux, contient difficilement son sourire. Vous l'avez certainement reconnu. Notre inspecteur du travail est, en effet, le principal responsable de l'échec total de cette comédie vichyssoise de très mauvais goût.”

Le 23 septembre 1941, Pétain visite la Haute-Savoie. Comme ailleurs - encore plus qu'ailleurs, se glorifieront les journalistes du *Petit Dauphinois*, le grand quotidien régional qui sera remplacé, à la Libération, par le *Dauphiné Libéré* - cette visite fut un triomphe. Le jour précédent, le Maréchal avait visité la Savoie et, ce 23 septembre, le *Petit Dauphinois* titrait sur les huit colonnes de sa première page: **“D'un seul coeur, d'un seul élan, LA SAVOIE a fait au Maréchal et à l'Amiral Darlan l'offrande frémissante de sa fidélité et de sa foi”**. Changeant ses termes mais ni le sens ni le format du titre, le lendemain, le “grand quotidien des Alpes françaises” annonçait: **“Dans le cadre éblouissant de ses cimes et de ses lacs, A SON TOUR, LA HAUTE-SAVOIE a fait au MARECHAL et à l'AMIRAL DARLAN l'offrande enthousiaste de son coeur et de son indéfectible attachement”**. Le commentateur, Jean Perquelin, “l'un” des envoyés spéciaux couvrant l'événement, surenchérit sur le lyrisme de son article de la veille et écrit: *“Le 23 septembre 1941, voilà une journée qui fera date dans l'histoire d'Annecy, dans celle de la Savoie et peut-être même dans celle de la France. Car elle ne marque pas seulement une des plus belles étapes du Tour de France du Maréchal -*

il ne faudrait pas nous trop pousser pour dire que ce fut la plus belle - mais elle annoncera, dans les annales, un des plus beaux, un des plus chauds rassemblements populaires, cette unanimité tant souhaitée du Maréchal enfin obtenue, tant un peuple communiait dans le même espoir et la même foi, celle que vous savez, qui balaie les obstacles et soulève les montagnes."

Le département fait ainsi honneur à sa réputation. Lorsque Vichy avait créé la Légion Française des Combattants (le 29 août 1940), la Haute-Savoie était rapidement devenue le premier département de France (il s'agit seulement de la zone libre car les autorités d'occupation avaient interdit la Légion en zone occupée), tant par le nombre des légionnaires que par le pourcentage de haut-savoyards enrôlés (Michel Germain: *La nuit sera longue*).

Cette admirable unanimité, cet enthousiasme souffrent tout de même quelques exceptions. La veille, diverses personnes connues par les services des renseignements généraux comme communistes ou comme gaullistes avaient été appréhendées. Michel Germain note que 31 personnes sont gardées à vue durant le voyage du Maréchal, 73 astreintes à résidence et 6 consignées à leur domicile.

Et parmi ceux qui assistent aux cérémonies officielles, quelques uns ne sont plus guère réceptifs aux propos du Maréchal. Dans le salon rouge de la Préfecture où ils se trouvent tous deux, Pierre Lamy dit à Paul Viret lorsque le Maréchal passe devant eux : *"il fait du beau travail celui-là !"*

Le 7 novembre, Léon MORANDAT, dit Yvon, est parachuté en France. Cet ancien secrétaire général permanent des syndicats chrétiens de Savoie, caporal de chasseurs alpins rescapé de la Campagne de Norvège, avait rejoint à Londres le Général DE GAULLE. Il est chargé par ce dernier de contacter les mouvements de Résistance pour coordonner leur action, et d'amener les mouvements ouvriers à prendre parti en sa faveur et à rejoindre les rangs de la Résistance. Il rencontre à Lyon Emmanuel D'ASTIER DE LA VIGERIE, patron du journal et du mouvement *Libération*.

Tout naturellement Yvon Morandat va se tourner tout d'abord vers ses anciens camarades des syndicats chrétiens de Savoie et Haute-Savoie, Lucien ROSE et Paul Viret.

C'est Lucien Rose qu'il rencontre le premier, dès le mois de novembre. Secrétaire du syndicat C.F.T.C. des cheminots et secrétaire général de l'union départementale des syndicats chrétiens de Savoie, celui-ci s'était rendu à Lyon à l'école de formation ouvrière C.F.T.C. "La Rivette", animée par le groupe "Economie et Humanisme". De vifs débats s'y étaient déroulés à propos de la *Charte du travail*, et les délégués C.F.T.C. de Savoie, raconte Lucien Rose (Charles Rickard: *La Savoie dans la Résistance*, éditions Ouest-France, 1986), faisaient figure de meneurs anti-maréchalistes. Heureux de retrouver son camarade, heureux de voir ses activités reconnues par un gaulliste de Londres, Lucien Rose accepte aussitôt de prendre la responsabilité du mouvement *Libération* dans la région alpine qui, sous le nom de "région Lamartine", couvrira les départements de la Haute-Savoie, de la Savoie, de l'Isère et des Hautes-Alpes.

Dès la fin de l'année 1941, la responsabilité du mouvement *Libération* en Haute-Savoie est confiée à Paul Viret. "*Mon premier souci*", écrit celui-ci, "*est de mettre Pierre Lamy au courant de ma nouvelle activité.*" Mais ce dernier a appris la nouvelle - avec une rapidité qui n'est pas sans inquiéter le tout nouveau responsable départemental du mouvement de Résistance -, et c'est lui qui rend visite à Paul Viret, à son domicile, pour se mettre à sa disposition, heureux de "*savoir maintenant à qui [s]'adresser pour faire du travail actif*". "*Je ne sais pas encore l'aide précieuse que Pierre LAMY m'apportera dans la lutte contre la relève...*", poursuit Paul Viret, "*mais je sens combien me sera utile la collaboration d'un homme si bien introduit dans tous les milieux patronaux et ouvriers de la région et dont les attributions officielles comportent la surveillance des usines travaillant pour l'ennemi. Son entrée dans la Résistance allait aider considérablement le travail de nos corps-francs et de nos équipes de sabotage...*"

Aussitôt Paul Viret lui propose de rencontrer Robert LACOSTE, syndicaliste (C.G.T. confédéré), alors percepteur à Thonon et qui fera partie plus tard du Comité Général d'Etudes créé par Jean Moulin pour s'occuper des problèmes d'après guerre, puis, à la Libération, sera ministre de l'Industrie. La rencontre a lieu quelques jours plus tard à Thonon.

“Dès son retour”, écrit Paul Viret, “il se met au travail. Chaque semaine, régulièrement, Pierre Lamy me fait parvenir un rapport clair et détaillé sur la marche de nos industries que j’envoie immédiatement au centre du mouvement “Libération”.

Son action ne se limite pas à ce travail si utile de documentation. Pierre Lamy, officier de réserve, prend contact avec l’A.S. [Armée Secrète] nouvellement formée. Se déplaçant facilement dans tout le département, il assure de nombreuses liaisons avec les Chefs de Secteurs. Il effectue des transports d’armes, diffuse tracts et journaux clandestins imprimés par les organisations de la Résistance.”

LA RELEVÉ

Depuis son entrevue avec Hitler à Montoire, petit chef-lieu de canton du Loir-et-Cher, le 24 octobre 1940, le Maréchal Pétain était entré *“librement”* et *“dans l’honneur”* dans la voie de la *collaboration* avec l’Allemagne, une collaboration conduite *“dans le cadre d’une activité constructrice du nouvel ordre européen”*, précisait-il dans son discours radiodiffusé du 30 octobre. Rendue possible, *“grâce à la dignité des Français devant l’épreuve”* et à leur *“immense effort de régénération”*, elle allait permettre que soit *“allégé le poids des souffrances de notre pays, amélioré le sort de nos prisonniers, atténuée la charge des frais d’occupation”*, à condition, bien entendu, qu’elle soit *“sincère”* et *“exclusive de toute pensée d’agression”*.

Quelques semaines après, cependant, le 13 décembre, Pétain limoge Laval, principal artisan de la politique de collaboration ; il le fait même arrêter. Sous la pression immédiate de l’Allemagne, l’ancien vice-président du conseil est très vite relâché et adresse aussitôt une lettre de remerciement empressé à *“Monsieur le Chancelier du Reich”* qu’il supplie de ne pas faire souffrir la France - qui la désapprouve - de la faute grave commise par son gouvernement. Il en profite pour confirmer son attachement à la politique de collaboration, *“approuvée par la grande majorité des Français”* et qui *“doit être loyale, sans ambiguïté, sans arrière-pensée”*.

Le départ de Laval ne se traduit pas cependant par un revirement politique et la collaboration se met en place avec ses successeurs : Pierre Etienne Flandin puis, surtout, dès février 1941, l’Amiral Darlan. Les besoins en main d’œuvre de l’Allemagne en guerre coexistant avec la persistance d’un certain chômage en France et le désir de voir revenir les prisonniers vont donner très vite un thème de choix à la collaboration.

Nous empruntons à l’article de Michel Gratier de St Louis déjà cité (100 ans

d'inspection du travail - Fédération C.G.T. des services publics) les lignes qui suivent :

“Dès la conclusion de l'armistice franco-allemand, le Reich manifeste son désir de recruter de la main-d'oeuvre française. Mais le ralentissement des opérations militaires à la fin de l'année 1940 et au début de l'année 1941 fait que ses besoins demeurent peu pressants. Ce n'est qu'à partir du printemps 1941, avec l'élargissement du conflit dans les Balkans, puis en U.R.S.S., que ses exigences deviennent plus fortes. Le gouvernement de Vichy n'est pas hostile, par principe, au fait que des ouvriers français aillent volontairement travailler dans les usines du Reich à condition que les procédures d'embauche n'échappent pas à sa législation. Il autorise donc la création de bureaux de placement allemands en zone occupée dès le début de 1941 et, dans une circulaire confidentielle concernant le recrutement de volontaires pour l'Allemagne parmi les chômeurs de la zone occupée qu'il adresse aux préfets, aux inspecteurs du travail et aux offices de placement, le Ministre du Travail, René Belin, peut tranquillement déclarer que “l'Allemagne contribue à la diminution du chômage en France en donnant aux travailleurs qui y demeurent la possibilité de travailler en Allemagne”. Dans ces conditions il convient, pour les fonctionnaires, “de collaborer loyalement avec les services allemands dans leur effort pour recruter de la main-d'oeuvre volontaire” !

“Le 24 mars 1942, le système des bureaux de placement allemands est étendu à la zone non occupée (Lyon, Marseille et Toulouse). Une circulaire confidentielle du nouveau ministre du travail Hubert Lagardelle, adressée le 10 juin 1942 aux Inspecteurs Divisionnaires du Travail, est on ne peut plus explicite s'agissant de l'aide que leurs services doivent fournir à leurs homologues allemands afin de “faciliter dans la plus large mesure” l'installation de ces bureaux. Les employés des Offices du travail sont promus au rang de rabatteurs de main-d'oeuvre : ainsi, afin de permettre la propagande à domicile ils doivent communiquer, “à titre strictement confidentiel la liste des ouvriers licenciés avec l'indication de leur spécialité professionnelle et de leur adresse” !”

Trois services se disputaient la main-d'oeuvre française :

1. Le *Front du travail*, ou *D.A.F. (Deutsche Arbeitfront)*, qui voulait transporter les ouvriers français en Allemagne pour les faire travailler dans le Reich.
2. Le *service d'armement de la Wehrmacht*, ou *Rüstung*, qui voulait maintenir les ouvriers en France pour y assurer l'exécution des commandes qu'ils y avaient passées.
3. L'*organisation Todt*, ou *O.T.*. Cette organisation avait été créée en 1938 par le général Fritz Todt qui avait de hautes responsabilités dans le cadre de la planification économique. Elle ne cessera de prendre de l'importance, s'occupant de multiples travaux en Europe occupée. En France elle se consacra principalement à édifier des fortifications côtières (*le Mur de l'Atlantique*).

Alors que certains sont d'ores et déjà favorables à la réquisition, Jacques Benoist-Méchin, Secrétaire d'Etat chargé des relations franco-allemandes, est partisan du volontariat. Le meilleur moyen, estime-t-il, est d'amener des commandes allemandes à l'industrie française et non d'envoyer en Allemagne les travailleurs de chez nous. Mais s'il faut envoyer des travailleurs français en Allemagne, il est bien préférable de faire appel au volontariat. En effet, écrit-il dans des mémoires rédigés de 1942 à 1944 et achevés peu avant son arrestation (*De la défaite au désastre - 2. L'espoir trahi*), relatant les débats d'une réunion interministérielle, "si les Allemands décident de procéder à la réquisition, soyez certains qu'ils nous chargeront de l'appliquer nous-mêmes. [...] Les ouvriers partiront la rage au coeur, et cette colère se tournera contre ceux qui les auront "déportés". Ils les accuseront d'être restés en France pour empocher les bénéfices, alors qu'eux étaient contraints de s'expatrier. Quant à ceux qui ne partiront pas, ils iront grossir les rangs des organisations communistes pour préparer l'avènement de la révolution bolchevique." Ses arguments - non sans valeur comme le montrera plus tard la création du S.T.O. - l'emportent et, malgré les réticences du ministère du travail, il est créé dès le 18 octobre une "Section de la main-d'oeuvre française à l'étranger".

Pourtant, Benoist-Méchin ne se fait lui-même guère d'illusion sur la condition des travailleurs français en Allemagne:

"En décembre 1940, j'avais vu les premiers travailleurs français arriver à Berlin. [...] Malgré l'envie qu'ils suscitaient parmi les prisonniers, en raison de leurs salaires élevés et de leur liberté de mouvement, ils étaient en réalité plus malheureux qu'eux.

Cette affirmation surprendra peut-être le lecteur : les faits suivants suffiront à le convaincre.

Les prisonniers, dont le statut était défini par la convention de Genève, [...] étaient visités par les délégués permanents de la Croix-Rouge internationale. [...] Ils étaient souvent mal nourris, j'en conviens, mais ils l'étaient, et recevaient deux fois par mois des colis de chez eux. Ils étaient habillés par l'Etat français [...] . Enfin ils étaient groupés et, même lorsqu'ils étaient détachés en kommandos, les ordres leur étaient transmis dans leur langue par des cadres français.

Tandis que les travailleurs civils n'avaient rien de tout cela. Ils erraient dans les rues de Berlin, perdus au milieu d'une foule bienveillante, sans doute, mais qui ne parlait pas leur langue. Ils devaient se loger, se nourrir et se vêtir eux-mêmes. Il leur arrivait souvent de ne pas avoir de tickets de ravitaillement ou, s'ils en avaient, de ne pas savoir s'en servir. Venus de France avec des vêtements élimés, ils n'avaient aucun moyen de les remplacer. Les conditions de travail qu'ils avaient trouvées en arrivant ne correspondaient pas toujours à celles qui leur avaient été promises. On les avaient parfois dirigés vers d'autres usines que celles qu'ils

avaient choisies. Souvent on les avait transférés de catégorie, et tel spécialiste qui était ajusteur ou soudeur, était employé dans un métier inférieur qui n'était pas le sien. Les salaires également n'étaient pas ceux que prévoyait leur contrat d'engagement. Nul ne défendait leurs intérêts vis-à-vis des autorités allemandes. Nul ne s'occupait d'eux lorsqu'ils étaient malades. [...]

Aussi erraient-ils dans la ville, hâves et dépenaillés, privés de tout secours matériel et moral. Ils faisaient pitié à voir, avec leurs joues creuses et leurs souliers éculés."

Si la situation des travailleurs français en Allemagne apparaît, fin 1940, à un ministre de Vichy, telle que la décrit Benoist-Méchin, on peut se faire une idée de ce qu'elle deviendra plus tard avec la persistance et l'extension de la guerre, l'augmentation des besoins en main-d'oeuvre du Reich et, finalement, l'envoi forcé de travailleurs français en Allemagne.

En Haute-Savoie, déjà au mois d'août 1941 (cf. M. Germain : *La nuit sera longue*), s'était tenue à Annecy, au foyer Saint-Maurice, une réunion sur le thème : "Doit-on fournir des hommes pour remplacer les prisonniers?" Pierre Lamy avait alors sollicité un ancien prisonnier évadé, pour dénoncer le caractère illusoire d'un tel échange.

Cet ancien prisonnier s'appelle Lucien BOLLARD. A sa troisième évasion, après avoir passé rapidement chez lui à Conflans-Ste-Honorine (en zone occupée), il avait franchi la *ligne de démarcation* et rejoint sa famille maternelle à Charvonnex, près d'Annecy, en zone "nono" (non occupée). Il prendra une part active dans la Résistance en Haute-Savoie et sera l'un des premiers membres du *Mouvement de Résistance des Evadés Français* (M.R.E.F.), fondé le 5 décembre 1942 par quelques anciens prisonniers réunis dans une maison de Frontenex, petit hameau champêtre d'Annecy-le-Vieux.

Dans le témoignage qu'il nous a remis le 23 novembre 1992 pour illustrer les panneaux consacrés à Pierre Lamy dans le cadre du centenaire de l'inspection du travail, Lucien Bollard écrit:

"Je travaille à Annecy chez Roch (radio Hermès) comme chef d'atelier mécanique.

Monsieur Lamy insiste pour que je témoigne que le retour d'un prisonnier malade ou blessé contre le départ de quatre jeunes tout à fait aptes au travail est une erreur et un mensonge.

Monsieur Lamy est convaincu que cet échange est un marché de dupe au détriment de nos jeunes.

Lui-même et Camille FOLLIET [l'une des plus éminentes figures parmi les prêtres engagés dans la Résistance en Haute-Savoie, mort le 9 avril 1945 à l'hôpital

d'Aix-les-Bains, des suites d'une blessure reçue au cours des tout derniers combats, en haute Tarentaise] *m'ont remis des documents sur les retours déjà réalisés, dans la Haute-Savoie, de malades, leur nom et leur village.*

A la réunion je suis déçu. J'interviens et démontre l'erreur de ce marché.

La réunion a été abrégée rapidement.

A la sortie, M. Revillard (futur préfet à la Libération), M. Lamy, M. Viret de la C.J.C. et M. Izard de la C.G.U. de l'époque, m'ont remercié, ainsi que des jeunes de la J.O.C., J.E.C. et J.A.C. qui, pour beaucoup, ont participé à la Libération de notre département et ont été nombreux à prendre des responsabilités dans leur commune ou ville, dans l'armée ou l'industrie."

Le nombre d'engagements volontaires - quoiqu'il soit loin d'être négligeable: 154.212 à la date du 22 juin 1942, selon les statistiques citées par Michel Germain - n'est pas à la hauteur des espérances. Et la guerre se fait plus longue que prévu.

Revenu au pouvoir le 18 avril 1942, Laval relance la collaboration. Le 12 mai il écrit à Ribbentrop, ministre des affaires étrangères allemand, pour lui proposer que *"les Français, aussi nombreux que possible, prennent dans vos usines, la place de ceux qui partent sur le front de l'est"*. Son appel est entendu et, le 22 juin, un an jour pour jour après l'entrée en guerre de l'Allemagne contre la Russie, Laval annonce la Relève. Il le fait dans un discours radiodiffusé prononcé le 22 juin 1942, discours au cours duquel il prononce la phrase dont le premier membre est resté fameux : *"Je souhaite la victoire de l'Allemagne parce que, sans elle, le bolchevisme s'installerait partout en Europe"*.

Une nouvelle Europe devra sortir de cette guerre que *"nous avons eu tort, en 1939, de faire"*. *"Pour construire cette Europe, l'Allemagne est en train de livrer des combats gigantesques. [...] elle ne ménage pas le sang de sa jeunesse ; pour la jeter dans la bataille, elle va la chercher à l'usine et aux champs."*

Enveloppé dans les fumeuses perspectives d'une *nouvelle Europe*, l'objectif est clair : assurer la production économique de l'Allemagne pour que le plus grand nombre de soldats puissent aller combattre sur le front de l'est.

Laval s'exprime ainsi:

"... un nouvel espoir se lève pour nos prisonniers.

Je sais que ce n'est jamais en vain qu'on fait appel à la raison et à la générosité des ouvriers de France. C'est vers eux que, maintenant, je me tourne, car c'est d'eux, pour une large part, que va dépendre, désormais, le sort de nos prisonniers. S'ils répondent à mon appel, s'ils acceptent d'aller travailler en Allemagne, je sais qu'ils y trouveront bon accueil, qu'ils toucheront d'abord une prime de séparation, des salaires élevés et qu'ainsi ils assureront la vie de leurs familles auxquelles ils pourront envoyer mensuellement une partie importante de

leurs gains. Ils retrouveront là-bas un grand nombre d'ouvriers français qui, depuis longtemps déjà, y sont installés. Ils souscriront comme eux des contrats de travail à durée déterminée et ils bénéficieront de congés.

[.....]

Les hommes de nos champs et ceux de nos usines vont sentir leur fraternité. La femme qui verra son mari revenir éprouvera une amitié pleine de reconnaissance pour les inconnus qui, s'en allant librement là-bas, auront fait rentrer nos prisonniers ici.

C'étaient les soldats, pendant la guerre, qui exposaient leur vie pour protéger le labeur des ouvriers. Aujourd'hui, par une de ces péripéties émouvantes qu'amènent les grands drames, ce sont les ouvriers qui peuvent rendre aux combattants le bien qu'ils ont reçu d'eux. C'est la relève qui commence."

Les inspecteurs du travail sont mobilisés pour assurer le succès de la *relève* ainsi que les Offices départementaux du travail qu'avait créés en 1940, pour remplacer les Offices départementaux et les Bureaux de placement, le ministre de la Production industrielle et du Travail, René Belin, ancien secrétaire de la C.G.T.. Leur action doit être menée en collaboration étroite avec les services allemands chargés des questions de main-d'oeuvre.

La Résistance, dans ses journaux clandestins, dans des tracts, s'élève violemment contre cette duperie, s'indignant en même temps contre la formule de Laval : "je souhaite la victoire de l'Allemagne".

Les ouvriers ne se pressent pas en masse pour répondre à l'appel qui leur est adressé.

Le 23 juillet cependant, à 5 heures 47, le premier convoi d'ouvriers pour l'Allemagne quitte Annecy. La propagande pavoise: "*Tous les ouvriers exprimaient leur contentement. Beaucoup ne cachaient pas leur satisfaction de voir leur sort nettement amélioré et de songer que désormais, leur famille serait à l'abri du besoin et protégée par l'Etat Français. Dans ce convoi se trouvaient quelques jeunes gens de 17 ans, heureux de voir un pays nouveau, d'apprendre un nouveau métier...Ils apprendraient une nouvelle langue, suivraient des cours théoriques et pratiques, feraient du sport. Certains étaient heureux de savoir qu'ils pourraient rapidement se perfectionner dans le métier qu'ils ont choisi et qu'ils conserveraient..."*

Quatre jours plus tard, on inaugure la Maison du Prisonnier à Annecy. Sous la présidence du préfet et du chef départemental de la Légion, est créé un "comité de patronage des ouvriers travaillant en Allemagne et de leur famille".

Quelle était en réalité la composition de ce premier convoi? Michel Germain

(*La nuit sera longue*) nous la donne dans le détail : ce premier départ compte 11 partants. Tous sont Français; trois d'entre eux ne sont pas du département. On y trouve un ouvrier qualifié dans la métallurgie, un ajusteur, un cuisinier, deux apprentis, un maçon, quatre manoeuvres et une personne sans profession.

C'est le 11 août que le train ramenant les premiers prisonniers bénéficiaires de la *relève* arrive à Compiègne. Le lendemain l'événement fait les manchettes de la presse. Le grand quotidien de Lyon, *Le Progrès*, laissant juste la place nécessaire pour retracer l'avance des troupes allemandes dans le Caucase, titre sur six colonnes: **LA RELEVE A COMMENCE L'émouvante arrivée à Compiègne du premier train de prisonniers rapatriés qui a croisé un train d'ouvriers en route vers l'Allemagne** (ces derniers mots en caractères beaucoup moins grands). Bien entendu Laval est présent et prononce un discours vibrant, faisant ressortir au passage, comme son éviction temporaire du pouvoir a retardé les bienfaits de cette politique:

“Une politique de compréhension conforme aux intérêts de la France comme celle de Montoire, aurait pu accélérer leur retour. Elle était trop audacieuse pour être comprise et spontanément acceptée par tous. Le chancelier Hitler, par la grandeur de son geste, donnait à la France - parce que c'était elle - le témoignage de son estime et de sa confiance.

C'est le passé. C'est pour tenter de reprendre cette politique que je suis aujourd'hui au pouvoir, [...].”

Mais les choses sont devenues plus difficiles. La guerre s'est étendue à l'est et *“met en cause toute la civilisation européenne [...] le Reich engage tous ses hommes.*

L'heure des libérations massives est passée si l'Allemagne a besoin de main d'oeuvre. Pour continuer à faire tourner ses usines elle nous demande 150.000 spécialistes, et le Chancelier Hitler a accepté qu'au fur et à mesure de leur départ 50.000 prisonniers nous soient rendus.”

La propagande est active. Ce que l'on n'appelle pas encore des “campagnes médiatiques” se développe et l'on n'hésite pas alors à présenter comme des reportages des faux montés de toute pièce. Ainsi ce reportage, cité par Michel Germain, sur un ouvrier de Haute-Savoie, “*M. Jaquemoux*”, “*en congé pour six semaines, dans son village de Vallège*”, vantant la condition du travailleur français en Allemagne. Or on ne trouve aucun Jaquemoux parmi les volontaires partis en Allemagne au cours du mois indiqué et le village de Vallège n'existe pas.

Diverses affiches couvrent les murs. Leur registre est varié. Celui de l'idéologie (“**ILS DONNENT LEUR SANG DONNEZ VOTRE TRAVAIL** *pour sauver l'Europe du Bolchevisme*”) n'a guère d'impact. Certaines affiches s'adressent spécialement aux femmes, elles “dont la vie est faite d'abnégation et de sacrifice”. On en appelle à leur générosité envers les autres mères, épouses et

fiancées qui leur “sauront un gré infini de leur avoir rendu le cher absent qu’elles attendent depuis deux ans” ; mais aussi à leur intérêt : en acceptant cette séparation momentanée, elles assureront le bien-être de leur famille.

La bande dessinée est aussi utilisée par la propagande. Aux “bobards” répandus par les gens malintentionnés sur le travail en Allemagne, synonyme de bague ou d’esclavage, est opposée la réalité idyllique vécue par celui qui, tel Célestin Tournevis, le héros de la bande dessinée reproduite dans le livre de Jean-Pierre Vittori, *Eux les S.T.O.*, est effectivement parti travailler en Allemagne. Le comble c’est que, justement, c’était pour expier, dans “le travail et la souffrance”, la vie dépravée qu’il avait menée jusqu’alors que cet ouvrier, sans travail, “fauché” et traqué par les créanciers, avait voulu se rendre en Allemagne ! Une autre bande dessinée, que nous a léguée un parent disparu (que personne n’a relevé lorsqu’il était prisonnier en Allemagne...), fait miroiter la possibilité de réaliser son rêve : faire bâtir sa maison. A son retour d’Allemagne cet ouvrier est en mesure de le réaliser ; et les camarades qui lui reprochaient de vouloir aller travailler chez les Nazis, lui un S.F.I.O. (le parti socialiste de Léon Blum) ! sont prêts à suivre son exemple.

Notons au passage l’allusion aux créanciers de Celestin Tournevis. Elle est discrète mais ne manque pas d’intérêt. J. P. Vittori indique qu’on n’oublie pas de rappeler en toute circonstance la protection particulière assurée à l’ouvrier venant travailler en Allemagne par une ordonnance allemande du 8 juin 1942 :

“1) Jusqu’à nouvel ordre aucune procédure ne pourra être engagée contre lui en matières civiles ou commerciales. Toute procédure actuellement engagée sera suspendue.

2) Aucune mesure d’exécution forcée, aucune mesure conservatoire, aucune dénonciation de bail - qu’il s’agisse de bail à loyer ou à ferme - ne pourra intervenir sans l’autorisation préalable de l’administration militaire allemande.”

(L’année suivante, Vichy reprendra d’ailleurs à son propre compte, en y mettant un peu plus de forme, cette protection ; une loi du 4 mai 1943 prévoira que, lorsqu’elle sera saisie d’une instance concernant une personne ayant conclu un contrat de travail en Allemagne, la juridiction appréciera, “après s’être entourée de tous renseignements utiles, si la personne se trouve en état de soutenir l’instance et de satisfaire à la poursuite et pourra surseoir à statuer en prononçant, s’il y a lieu, la suspension de tous délais, prescriptions, péremption et déchéance.”)

Malgré tous ces efforts, la *relève* ne donne pas les résultats attendus et l’Allemagne menace de réquisitionner directement toute la main-d’oeuvre masculine et féminine. Pour l’éviter et conserver une apparence d’indépendance, Vichy va alors instaurer une sorte de service national du travail obligatoire (qui n’est pas encore le *S.T.O.*). C’est l’objet de la loi du 4 septembre 1942. Cette loi - qui ne sera abrogée et remplacée que par l’ordonnance du 24 mai 1945 -, suscitant

une vive opposition de la part de certains membres du gouvernement, n'est publiée qu'au journal officiel du 13 septembre, après que Sauckel, responsable du recrutement de la main-d'oeuvre dans les territoires occupés, eut fait savoir publiquement, par voie de presse, que l'ordonnance allemande du 22 août prévoyant la réquisition de toute la main-d'oeuvre masculine et féminine n'était pas applicable en France.

Dans la forme d'un *décret*, pris par "*Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat Français*", qui sera exécuté comme *loi de l'Etat*, ce texte bref concerne tous les hommes de 18 à 50 ans et toutes les femmes célibataires de 21 à 35 ans dont l'aptitude physique aura été préalablement reconnue. Ils peuvent désormais être assujettis à "*effectuer tous travaux que le gouvernement jugera utiles dans l'intérêt supérieur de la nation*" (article 2).

Les articles 8 et 9 réservent cependant aux hommes l'obligation de "*pouvoir justifier d'un emploi utile aux besoins du pays*", faute de quoi ils pourront être assujettis "*à un travail qui [leur] sera désigné par les services dépendant du secrétariat d'Etat au travail.*" Les modalités en seront fixées par des décrets ultérieurs.

L'article 5 pose le principe d'un contrôle absolu de l'emploi par les inspecteurs du travail : "*Tout congédiement, toute résiliation de contrat de travail sans autorisation préalable des services de l'inspection du travail sont interdits dans les entreprises industrielles et commerciales, en vue d'assurer la stabilité du personnel.*"

D'autre part, aucun embauchage ne pourra, dans lesdites entreprises, être effectué que par l'intermédiaire des services de l'inspection du travail."

Cependant, ce sont des arrêtés ultérieurs qui doivent déterminer les régions et les branches professionnelles auxquelles s'appliqueront les dispositions de chacun des alinéas de cet article. Les inspecteurs du travail sont chargés d'assurer l'application de ces dispositions, concurremment avec les officiers de police judiciaire.

La machine administrative se met en place, ainsi que le décrit Michel Gratier de St-Louis, de la manière suivante:

Les chefs d'entreprise sont tenus d'établir un état numérique et un état nominatif de leurs personnels afin de permettre aux inspecteurs du travail de réaliser un recensement méthodique des travailleurs visés par la loi. Sur la base de ces états numériques, chaque Inspection Générale de la production industrielle taxe les usines et répartit entre elles le contingent imposé à sa région. Au vu de cette taxation, chaque Office Régional du Travail établit la liste nominative provisoire des ouvriers requis et la fait parvenir aux inspecteurs du travail qui ont la charge d'élaborer les listes définitives.

Aussitôt, courant septembre, le *Préfet régional* Angeli réunit à Lyon tous les inspecteurs du travail de sa région pour leur expliquer ce que le gouvernement attend d'eux, faire appel à leur sens du devoir et même à leur patriotisme pour assurer la réussite de l'opération.

Dès son retour Pierre Lamy met au courant Paul Viret. *“Jamais je n'ai vu ce grand patriote si abattu”*, écrit ce dernier, [...] *“Mais il n'est pas découragé.”*

Voici comment s'exprime le compatriote charentais de Pierre Lamy (P. C.) dans l'opuscule qu'il lui a consacré en 1945:

“Y eut-il, dans la conscience de Pierre Lamy, un débat entre deux devoirs, d'une part les obligations strictement professionnelles, de l'autre le devoir supérieur de ce qu'il voyait clairement être l'intérêt de la patrie? “Dans les temps de révolution, a-t-on dit, le difficile n'est pas de faire son devoir, mais de le connaître.” Et quelles circonstances révolutionnaires pouvaient être à la fois plus troublées et plus troublantes que celles des premiers temps de l'armistice ! Mais dans l'âme d'un Pierre Lamy, une telle délibération ne pouvait être ni longue ni douteuse. Comme naguère, entrant dans la carrière, il avait choisi d'appliquer les règlements dans leur esprit plutôt que dans leur lettre, il choisit d'obéir d'abord et uniquement à sa conscience de bon Français. Le jour où il vit le travail français mis au service de l'ennemi, le fonctionnaire chargé du contrôle du travail se fit l'organisateur du sabotage. Toute l'influence qu'il avait acquise, nous l'avons vu, dans le monde ouvrier, toutes les facilités qu'il devait à sa profession, il les mit au service de la Résistance, dans les rangs de laquelle il s'était engagé dès le premier jour. Sa voiture, dont la silhouette était familière, et qui passait partout, lui servait assidûment à assurer des liaisons obscures particulièrement dangereuses : transports de chefs, d'armes, de munitions.”

Peu de temps après la réunion en préfecture à Lyon, c'est Laval lui-même qui convoque à Vichy tous les inspecteurs du travail. Plus qu'une priorité, la *relève* est un *“devoir national”*. Laval menace ceux qui ne l'accompliront pas jusqu'au bout et demande la démission immédiate de ceux qui refuseraient d'obéir.

“Le Ministre du Travail, Robert Lagardelle semble très abattu”, écrit Paul Viret. *“Je ne puis reconnaître l'ancien fougueux disciple du grand Charles Péguy.”*

Le gouvernement n'est pas ingrat vis à vis de ses représentants auxquels il impose des tâches supplémentaires : pour les dédommager il leur alloue une prime spéciale de 1.000 francs. Plus d'un inspecteur la refusera. Pour sa part, lorsque l'Inspecteur Divisionnaire du Travail (le Directeur Régional de l'époque), Pierre Le Hen lui envoie le mandat correspondant avec un mot de remerciement pour tout le travail supplémentaire que lui occasionne la relève, Pierre Lamy renvoie sans commentaires le mandat à l'expéditeur.

Les inspecteurs du travail se voient donc passer recruteurs de main-d'oeuvre au service de la puissance occupante. C'est à eux qu'incombe la remise du contrat

de travail établi par l'Office de placement allemand aux ouvriers requis. Ceux-ci refusant trop souvent de les signer, les inspecteurs du travail reçoivent le pouvoir de le faire à leur place. Citées par Michel Gratier de St-Louis, des instructions précisent: "*Vous signerez d'abord ce contrat dans les conditions présentes et le remettrez à l'ouvrier en lui disant qu'il peut y apposer sa signature s'il le désire mais que de toute façon il est garanti par votre visa qui lui assure le contrôle de l'Autorité française*". Les inspecteurs sont en outre invités à signaler à leur inspecteur divisionnaire les faits et gestes hostiles à la relève et à dénoncer les défaillants.

Voilà donc une *action prioritaire*, comme on dirait aujourd'hui au Ministère du Travail, bien éloignée des nobles missions qui avaient attiré Pierre Lamy à l'inspection du travail.

A l'exception, bien sûr, de quelques uns - comme "*le sinistre Le Hen*" (ainsi que le qualifie Paul Viret), Inspecteur Divisionnaire de la XVI^e circonscription (Lyon), qui sera condamné à mort, puis gracié, à la Libération - les inspecteurs du travail mettent bien peu de zèle à cette tâche.

Charles Rickard qui, alors jeune sous-préfet, fut successivement, pendant l'*Occupation*, chef de cabinet du Préfet de la Savoie à Chambéry, sous-préfet de Saint-Julien-en-Genevois (Haute-Savoie), puis d'Albertville en Savoie, écrit dans *La Savoie dans la Résistance* :

"Et le gouvernement de Vichy a beau multiplier les affiches de propagande, les offices de placement allemands ont beau installer des bureaux de recrutement sur les principales artères d'Annecy et de Chambéry, les ouvriers savoyards, dans leur grande majorité, refusent de céder à l'exploitation outrée d'une prétendue solidarité.

La Résistance a contribué au refus par une action psychologique dans les usines, mais surtout grâce à la complicité de l'appareil administratif chargé de l'opération relève.

Les inspecteurs du travail, RENAUDIN en Savoie, qui a remplacé KERVRAN arrêté, et LAMY en Haute-Savoie comprirent admirablement ce qu'attendaient d'eux les chefs de la Résistance issus de la C.F.T.C., Lucien Rose à Chambéry et Paul Viret à Annecy. Avant les étranges "conseils de révision" qui se déroulaient dans les principaux sites industriels, ils avaient pris contact avec les chefs d'entreprises et les médecins du travail."

Un jour, rapporte de son côté Paul Viret, "*le 28 octobre 1942, une grève de protestation contre la relève se déclenche à Cluses.*

Dauliac, Préfet de la Haute-Savoie, voulant mettre rapidement fin à ces troubles, fait appel à Pierre Lamy avec lequel il espère bien dresser les Clusiens. Ils se rendent tous deux dans cette ville.

Place de l'Hôtel-de-Ville, une foule hostile se masse. Dauliac prend la parole menaçant la population de sévères sanctions. L'attitude du Préfet excite plus encore l'hostilité de la foule. Dauliac, prenant peur, supplie l'Inspecteur du Travail d'user de son influence.

La seule apparition de Pierre Lamy ramène le silence.

Le Préfet profite de cette accalmie inespérée pour rejoindre précipitamment sa voiture sous l'utile protection de notre ami."

Pierre Lamy n'a rien promis. Mais les ouvriers savent de quel côté il est.

Le Préfet Dauliac ne lui inspire certes pas une grande sympathie.

A la tête du département de la Haute-Savoie de mars 1941 à avril 1943, il se montre un représentant zélé de Vichy, ardent partisan de la *Révolution nationale* que veut conduire le Maréchal. La politique anti-juive semble en particulier recueillir son adhésion. Dans leur livre *Vichy et les Juifs*, Michaël R. Marrus et Robert O. Paxton (Calmann-Lévy) citent une lettre dans laquelle, dès avril 1941, il faisait part au ministre de l'Intérieur d'une perspective fort préoccupante : le Préfet s'attendait, à l'approche de la saison d'été, à l'arrivée d'un grand nombre de Juifs, qui occuperaient les chambres d'hôtel, feraient monter le prix des denrées alimentaires et susciteraient un "vif mécontentement" de la population savoyarde. Après les rafles du mois d'août 1942 dont l'efficacité ne lui avait pas paru suffisante, il décida d'annuler les permis de séjour de tous les Juifs français ou étrangers qui étaient venus en villégiature dans la montagne pendant l'été et avaient mis à l'épreuve, selon lui, les ressources et la tolérance des habitants. Dans une lettre du 1er septembre 1942, il exprime son mécontentement de constater que "*les adversaires du régime, exploitant le sentimentalisme de la masse, n'ont pas manqué de prétendre ... que les pauvres victimes étaient vouées à une mort certaine.*" (Ce qui tend à montrer, notons le au passage, que la vérité sur le sort des Juifs emmenés en Allemagne avait bien commencé à se faire jour dès cette époque.) En janvier 1943, constatant que "*de nombreux habitants des régions frontalières sont sollicités par des Juifs désireux de franchir la frontière et de se rendre en Suisse*", il interdit aux Juifs l'accès des cantons limitrophes de la frontière suisse (frontière qui n'était d'ailleurs pas barrée que du côté français car les gardes suisses refoulaient aussi parfois les arrivants et la justice condamnait les passeurs - bénévoles ou vénaux - avant de les refouler en France).

Selon M. Germain (*Les maquis de l'espoir*), avec le recul du temps, les témoignages sont cependant partagés, et relativement indulgents quant à son attitude vis à vis de la Résistance. Quoi qu'il en soit, le préfet Edouard Dauliac sera condamné à mort par contumace à la Libération.

Les premiers ordres de réquisition, en Haute-Savoie, touchent les ouvriers des forges de Cran. Ceux qui sont désignés sont appréhendés dans leurs ateliers

comme de vulgaires malfaiteurs. La police cerne l'usine. Pierre Lamy indigné exige, écrit Paul Viret, et obtient le retrait du cordon de police.

Une grève se déclenche spontanément pour protester contre ces agissements, manifestation brève mais significative.

Peu après, Pierre Lamy convoque à la préfecture des représentants des patrons et des ouvriers sous prétexte de fournir des explications sur les modalités d'exécution des ordres de réquisition, mais en fait pour indiquer discrètement les moyens d'éviter au maximum les départs pour l'Allemagne.

Paul Viret, qui était présent à la réunion, éprouve un grand réconfort à *"sentir la solide union des représentants qualifiés du monde du travail et l'appui - qui ne se démentira pas - de la grande majorité du patronat."* Un seul ne se rebelle pas contre la politique gouvernementale et déclare que nos ouvriers pourront apprécier sur place les *"belles réalisations sociales de l'Allemagne nazie"*. *"Pierre Lamy sait très bien traduire à la fin de la réunion l'écœurement général provoqué par un tel discours."*

"Dès l'arrivée de nouvelles désignations, Pierre Lamy, aidé d'hommes sûrs et dévoués, établit les listes des ouvriers requis. Les intéressés prévenus à temps de la menace qui pèse sur eux peuvent prendre toutes dispositions pour échapper aux griffes de la police."

Il arrive qu'on dédaigne les interventions de Pierre Lamy. Les services de la Direction du Travail de la Haute-Savoie ont conservé un vieux dossier intitulé "S.T.O." dans lequel figurent les attestations et les correspondances, émanant souvent de Louis Vernex, relatives aux procédures de reconnaissance de la qualité soit de requis pour le travail obligatoire, soit de réfractaire, procédures qui se sont déroulées dès 1945 et parfois jusqu'au milieu des années 1960. On y trouve la copie, destinée à l'Inspecteur du travail, d'une lettre adressée le 27 août 1945 à Monsieur B..... à Poisy (Haute-Savoie) pour lui notifier le refus de sa demande de reconnaissance de la qualité de requis pour le travail obligatoire. Le motif est le suivant : *"...il résulte des témoignages dignes de foi que j'ai recueillis au sujet des circonstances qui ont accompagné votre départ, que vous n'avez pas jugé devoir utiliser le sursis de départ en Allemagne délivré à votre profit par Monsieur l'Inspecteur du Travail LAMY, sur intervention de mes services."*

D'autres expriment encore, des années après, leur reconnaissance. Ainsi, conservée dans le même vieux dossier de la D.D.T.E.F.P., cette lettre d'un bijoutier de Guise, dans le département de l'Aisne, sollicitant du Préfet de la Haute-Savoie *"la délivrance d'un certificat, indiquant qu['il a] été l'objet de recherches par l'administration française et services allemands, au printemps 1943"*, alors que, réfugié à Annemasse, il travaillait dans une fabrique d'horlogerie. *"Je dois de n'être pas parti en Allemagne à cette époque à la vaillance de feu Monsieur Lamy, Inspecteur du travail"*, écrit-il dans sa demande, le 21 janvier 1954.

Un jour les inspecteurs du travail de la XVI^e circonscription sont convoqués par Pierre Le Hen pour faire le point. Le pourcentage de partants par rapport au nombre d'ouvriers requis varie entre 25 et 40. L'Inspecteur Divisionnaire n'est pas content. Il est furieux lorsque Pierre Lamy annonce pour son département le taux de 2,3% !

Le 20 mars 1943, Le Hen vient en Haute-Savoie contrôler le fonctionnement des services et se rend à Cluses en compagnie de Pierre Lamy. Là, en pleine réunion, il l'accuse d'avoir mal fait "son devoir" de Français en ne procédant pas correctement aux désignations.

Les 30 et 31 mars Pierre Lamy retourne seul à Cluses. Il reçoit toutes les personnes intéressées par les réquisitions de main-d'oeuvre. De nombreux réfractaires lui demandent conseil. "*Inutile d'insister sur les conseils qu'il donne*", écrit Paul Viret.

Si la *relève* ne donne pas les résultats escomptés - le peu d'ardeur des inspecteurs du travail n'y est pas pour rien -, son échec fut encore plus net, écrit Charles Rickard, pour l'ensemble des deux Savoie ; il reproduit les chiffres officiels suivants, publiés à la Libération :

550 radiés (erreurs de recensement, le plus souvent volontaires),

668 déclarés "inaptes" (dont 372 définitivement),

188 dont le départ fut "différé" pour diverses causes,

785 défaillants, c'est à dire "réfractaires",

410 départs effectifs seulement.

Au début de l'année 1943, les exigences allemandes en main-d'oeuvre se font plus pressantes. La *relève*, même dans sa version imposée, ne parvient pas à les satisfaire. C'est alors que le gouvernement de Vichy va promulguer la loi du 16 février 1943 instituant le **Service du Travail Obligatoire**, le "S.T.O."

Le S.T.O. (service du travail obligatoire)

Ce sont 250.000 hommes que demande à nouveau le Reich en janvier 1943. Il n'est plus nécessaire "*d'avoir des égards particuliers vis-à-vis des Français*" avait fait savoir le Führer à Sauckel. "*Il faudrait que, avant la mi-mars, 150.000 spécialistes, 100.000 manoeuvres, hommes ou femmes, soient transférés en Allemagne*" (procès-verbal officiel de la réunion tenue le 11 janvier par Sauckel avec les fonctionnaires français responsables de la main-d'oeuvre, cité dans la revue *Historia* hors série, numéro 15, décembre 1969).

Toujours pour conserver une souveraineté de fiction, le gouvernement de Vichy entend prendre en charge lui-même le recrutement. La loi du 16 février 1943, complétée par un décret du même jour, institue un service obligatoire du travail. Mettant "*un terme à l'inégalité choquante*", disent les commentaires officiels, "*qui faisait peser seulement sur les ouvriers des charges qui doivent être réparties équitablement sur tous les Français, quelle que soit leur catégorie sociale*", il est donc décidé que tous les Français et ressortissants français de sexe masculin nés entre le 1er janvier 1920 (date avancée peu après, pour faire bonne mesure, au 1er octobre 1919), et le 31 décembre 1922 - c'est à dire les jeunes gens de 21 à 23 ans - sont astreints à un service du travail d'une durée de deux ans. Il n'est pas précisé car cela va sans dire que, sauf exception, ce travail obligatoire s'exerce en Allemagne (ou sur les chantiers de l'*organisation Todt*).

Les opérations ne doivent pas traîner : le décret fixe lui-même au 28 février la date limite pour le contrôle de recensement fait par convocation collective par voie d'affiche, et au 5 mars la date limite des convocations individuelles pour la visite médicale.

Une semaine à peine après la création du service obligatoire du travail, l'Allemagne accorde sa récompense et les journaux peuvent faire leurs gros titres sur "*Les heureux résultats de la politique du gouvernement*" (*Le Petit Dauphinois* du lundi 22 février 1943).

Le gouvernement allemand annonce qu'à partir du 1^{er} mars, la circulation à travers la ligne de démarcation sud sera libre pour les citoyens français. Il faut dire que la ligne de démarcation ne se justifiait plus guère depuis que, à la suite du débarquement allié en Afrique du Nord, les troupes de la Wehrmacht avaient envahi l'ancienne "zone libre". (Il est vrai que, ce jour-là, 11 novembre 1942 - jour symbolique -, Hitler avait adressé directement aux Français et à leur armée une proclamation dans laquelle il assurait que son armée ne venait "*pas en ennemie du peuple français ni en ennemie de ses soldats*" mais seulement pour repousser toute tentative éventuelle de débarquement, et que "*le Maréchal Pétain et son gouvernement [étaient] entièrement libres*".) Quoi qu'il en soit, des précautions sont

tout de même prises. Ainsi, cette liberté nouvelle n'est pas accordée aux Juifs ni aux "indésirables". Les laissez-passer sont supprimés, mais un contrôle de police sera effectué sur la base de cartes d'identité spéciales validées pour l'année 1943.

Autres "*heureux résultats*" :

- La libre correspondance dans toute la France ;
- La transformation de prisonniers de guerre en ouvriers "libres".

Les premiers départs ont lieu le 7 mars dans le Rhône.

L'action des inspecteurs du travail n'ayant pas donné toute satisfaction dans la mise en oeuvre de la *relève*, il est créé un organisme spécial : le Commissariat Général au Service du Travail Obligatoire.

Cependant, indique Michel Gratier de St-Louis, "*ce n'est que le 15 avril que l'inspection du travail est déchargée de tout ce qui concerne les départs en Allemagne.*"

Les inspecteurs sont pourtant encore sollicités tout au long du mois d'août pour une mission de contrôle une fois de plus peu conforme avec celle que définit le code du travail. Ils doivent se rendre "par priorité" dans les établissements industriels et commerciaux afin d'y examiner "la situation des jeunes gens des classes 1940, 41, 42 et 4^e trimestre 1939". Etant donné qu'aucun d'entre eux ne doit s'y trouver sauf sous certaines conditions très précises (établissements prioritaires en particulier) ils doivent y constater toute situation "irrégulière". Si les inspecteurs sont déchargés du travail de désignation des requis, les Offices départementaux du travail conservent jusqu'au début de l'année 1944 la responsabilité de la gestion du fichier nominatif de la main-d'oeuvre. Le 27 décembre 1943, Jean Bichelonne [secrétaire d'Etat à la production industrielle] qui souhaite rationaliser ses services expose les principes qui fondent sa décision : "Il importe essentiellement de séparer les organismes de gestion des organismes de contrôle et d'arbitrage que sont les inspecteurs du travail", en vertu de quoi "il convient que les inspecteurs divisionnaires et départementaux du travail cessent d'exercer la direction des offices du travail" qui passent donc du ministère du travail au ministère de la production industrielle. Ces derniers ne peuvent que se réjouir de l'excellence de ces décisions, eux qui, depuis 1942, ont été plus utilisés à l'orientation et à l'utilisation de cette main-d'oeuvre qu'à sa protection qui était pourtant leur vocation première."

Notons ici, au chapitre des actes hostiles au S.T.O., et bien que, écrit Jean-Pierre Vittori dans son ouvrage *Eux, les S.T.O.*, l'humour n'en soit pas très fin, ce tract diffusé le 9 juillet 1943 par les fonctionnaires de l'Inspection du travail de Lille et qui déchaîne aussitôt l'hilarité générale :

"A la suite d'un récent accord intervenu entre les autorités d'occupation et

le ministère du Travail concernant l'utilisation de la main-d'oeuvre, nous vous informons que vous avez été désigné pour aller travailler en Allemagne.

En conséquence, vous devez vous présenter le 15 juillet 1943, de 8 h à 12 h, à l'Office régional de placement rue Négrier, Lille, pour la signature de votre contrat, vous êtes prié de vous munir d'une pièce justificative de votre emploi actuel.

A toutes fins utiles, nous portons dès à présent à votre connaissance que vous êtes désigné pour partir au centre de remonte à Essen (Westphalie).

Par suite de la pénurie de plus en plus grande de représentants qualifiés du sexe masculin en Allemagne, il a été décidé, d'accord avec les autorités d'occupation, de créer un centre de reproduction identique dans toutes les grandes villes d'Allemagne. Les jours de travail seront, en principe, les lundis, mardis, jeudis, et vendredis, jours pendant lesquels vous toucherez une allocation de deux cent cinquante grammes de viande rouge à chaque repas, ainsi qu'une bouteille de vin d'appellation contrôlée, au titre de reproducteur étalon.

Tout manquement sera sanctionné avec la plus grande sévérité, mais chaque effort bénévole et désintéressé sera récompensé par une inscription au tableau d'honneur de la race aryenne.

Nous sommes persuadé que vous comprendrez votre devoir, car si les hommes allemands combattent, vous devez produire, nous comptons sur vous et vous remercions d'avance."

En Haute-Savoie le commissariat au S.T.O. est dirigé par "le tristement célèbre commandant Ducimetière.

Bien que n'étant pas directement intéressé par la relève, Pierre Lamy maintient le contact avec le peu sympathique directeur. Parvenant, grâce à la complicité d'employés de ce service, à se procurer les listes, il continue de prévenir les travailleurs désignés.

Pierre Lamy s'introduit également au bureau de placement allemand que dirige un "Fritz" peu intelligent, étroitement secondé par la célèbre blonde Mme Gasser, plus dangereuse et plus fine que lui.

Il parvient, cependant, à les duper. A ce sujet, M. Vernex, Directeur de la Main-d'oeuvre, résistant lui aussi, m'a fait cette remarque pertinente :

- Connaisant bien M. Lamy, je suis sûr qu'il a dû faire des efforts surhumains pour tromper les employés et le directeur du bureau de placement allemand, tant il aimait la franchise, le franc-parler. Mais la volonté de sauver des hommes l'a emporté sur son amour de la franchise et cela pour le bien des Savoyards.

Quel plus bel éloge pourrait-on lui adresser?

Un nombre tous les jours plus grand de jeunes lui rendent visite à l'Hôtel de France sollicitant son aide.

Toutes les fois qu'il peut le faire, Pierre Lamy régularise leur situation, sinon, il fabrique lui-même la fausse carte d'identité, le faux certificat de travail, enfin toute pièce irrégulière qui mettra le "délinquant" à l'abri des poursuites en attendant son départ pour le maquis.

A cette occasion, je tiens à signaler le dévouement des employés de l'inspection du travail et du S.T.O. qui l'ont aidé dans sa tâche combien ingrate et dangereuse, en particulier M. Vernex, M. Girel et Mlle Gambillon." (P. Viret).

Mlle Yvonne Gambillon, aujourd'hui Mme Rautureau, était secrétaire de l'organisation du contrôle postal militaire lorsque sa soeur, employée à la Préfecture (secrétaire du Secrétaire Général) et elle-même engagée dans la Résistance, la mit en contact avec Pierre Lamy. Celui-ci avait besoin d'une personne de toute confiance pour, sous couvert de tenir son secrétariat d'inspecteur du travail, l'aider dans son activité en faveur de la Résistance. Sa mutation au secrétariat de l'inspecteur du travail est obtenue et Mlle Gambillon prend ses fonctions le 1^{er} septembre 1943.

Si elle n'a pu, malheureusement, éviter à Pierre Lamy la maladresse qui causa sa perte, Mlle Gambillon - qui, me dit-elle, se consacrait exclusivement (mis à part la frappe de quelques documents afin de donner le change) aux activités liées à la Résistance - a été d'un concours particulièrement précieux, notamment pour garantir la discrétion des nombreux contacts et interventions que valait à Pierre Lamy cette activité. "Son bureau", écrit Louis Vernex, "et même son domicile personnel sont assaillis de visiteurs ; c'est un défilé ininterrompu de jeunes gens, de parents qui viennent lui demander conseil et aide ; il reçoit tout le monde avec son sourire si bienveillant qui met le visiteur à son aise et en confiance. Ce sont des journées harassantes, mais jamais il ne laisse entrevoir le moindre signe de fatigue ; son humeur est toujours égale ; il ne cherche qu'à se dévouer pour les autres. Combien de requis lui doivent la liberté !

Pense-t-on aux risques qu'il a journallement encourus au cours de ces visites de gens qu'il ne connaissait pas? Son nom courait de bouche en bouche comme celui d'un sauveur. Il n'était satisfait de lui que lorsqu'il avait rendu service à quelqu'un. Aussi, aux conseils de prudence qui lui étaient adressés, notamment le jour où la Gestapo recherchait son adresse à la Mairie, répondait-il: "j'attendrai que l'on vienne m'arrêter ; ma conscience me conseille de rester et de continuer mon oeuvre".

"Faire régulariser sa situation par Monsieur Lamy" était l'expression qu'on employait alors, comme s'il s'agissait d'une formalité administrative. On la

retrouve encore dans des rapports de gendarmerie établis au milieu des années 1950 dans le cadre d'enquêtes destinées à établir la qualité de réfractaire au S.T.O.. Ainsi peut-on lire, dans un procès-verbal d'audition du 23 février 1956 établi par la brigade d'Annecy, les déclarations d'un réfractaire au S.T.O. qui, après avoir expliqué comment il s'était échappé, avec l'aide du facteur receveur, du convoi qui l'emmenait en Allemagne, indique comme une chose toute simple : *"Ensuite je suis revenu au domicile de mes parents, à Annecy, où je me suis caché jusqu'au 31 décembre 1943. A cette date j'ai fait régulariser ma situation par Monsieur Lamy, inspecteur du travail à l'époque."* L'expression en dit long à la fois sur l'ampleur de l'action menée et sur l'ampleur des risques encourus.

Moi-même, peu après mon arrivée comme directeur-adjoint chargé de l'emploi à Annecy en 1982, je m'entends dire par un candidat à la préretraite (dans le cadre des "contrats de solidarité" qui, espérait-on alors, allaient porter un coup d'arrêt décisif à la montée du chômage) : *"à une certaine époque, je venais souvent à l'inspection du travail ; je venais voir Pierre Lamy pour faire des fausses cartes"*.

Il est piquant de savoir qu'en 1943 (peut-être fin 1942), les bureaux de l'inspection du travail ont quitté la Préfecture pour être transférés dans un hôtel réquisitionné, l'Hôtel de France (à l'emplacement duquel se trouve aujourd'hui, rue Sommeiller, le restaurant Le Flunch). *"Ô ! Ironie."*, écrivait Robert Poirson (Roby) dans les quelques pages qu'il avait bien voulu rédiger pour l'exposition organisée dans le cadre du centenaire de l'Inspection du travail, *"il appartient à un nommé Crozier, monarchiste notoire et qui vient d'être nommé Inspecteur national de la Milice française à Vichy."*

Il advint, me conte la soeur de l'ancienne secrétaire de Pierre Lamy, qu'afin de pouvoir repérer les fausses, un minuscule signe distinctif fut inscrit sur les véritables cartes de travail. *"Un jour que je me trouvais à la villa Mary dans le bureau de l'Intendant de Police, le colonel Lelong, celui-ci dut momentanément sortir de son bureau. Aussitôt je m'emparai d'une vraie carte et l'amenai à Pierre Lamy. Ainsi M. Antoine OPINET [qui, dans son imprimerie coopérative "l'Abeille", située tout à côté de l'Hôtel de Verdun où se trouvait le siège de la milice, imprimait les fausses cartes] put-il mettre à jour ses modèles"*.

Je n'ai pas disposé de l'étude de Monsieur Joseph Gambier sur les prélèvements de main-d'oeuvre en Haute-Savoie, publiée dans le bulletin du Comité d'Histoire de la Deuxième Guerre Mondiale. J. P. Vittori l'évoque ainsi dans une note : *"L'importance que pouvait avoir l'attitude de l'inspecteur du travail est soulignée par [cette étude]. Grâce à lui, beaucoup de jeunes seront placés dans l'agriculture, les usines de décolletage, les mines et les chantiers forestiers."*

Charles Rickard, quant à lui, écrit :

“Comme pour la “relève”, et beaucoup plus que dans le reste de la France, les Savoyards avaient donné l'exemple du refus.

Ils avaient été une majorité à réussir à échapper à la relève. Ils furent plus nombreux encore à déjouer le S.T.O.

[.....]

En Haute-Savoie, pour 7446 recensés, il y eut 402 déclarations d'inaptitudes, 1417 sursis, 244 affectations en France et 381 départs pour l'Allemagne. Quant aux autres ? Tous “réfractaires” ! 885 de ceux-là avaient pris le maquis.”

Charles Rickard semble toutefois surestimer le nombre des *réfractaires*. De son côté Pierre Mouthon, qui cite l'étude de Joseph Gambier parmi les références bibliographiques de son livre *Haute-Savoie 1940-1945 : Résistance, Occupation, Collaboration* (éditions du Sapin d'Or, Epinal, 1993) présente ainsi les résultats du S.T.O. en Haute-Savoie :

“Malgré ces lois, ces décrets, ces menaces, ces pressions, le bilan n'est guère satisfaisant pour Vichy. En Haute-Savoie, des centaines de jeunes astreints au S.T.O. ne se sont pas fait recenser en février 1943 ; d'autres ont refusé de subir une visite médicale au début de mars. 400 déclarés inaptés. Sur 7050, plus de 5500 exemptés dont “l'emploi est conforme aux besoins du pays”. 1510 requis : 381 départs pour l'Allemagne ; 244 mutations en France dans l'organisation Todt. 885 réfractaires ont rejeté tout travail au profit de l'ennemi. Lyon demande le 30 juillet au préfet de la Haute-Savoie “que la recherche des défaillants soit poussée plus activement afin que la participation de votre départementaux prochains convois soit au moins trois fois plus importante que précédemment.” Quoique tous les jeunes échappant au S.T.O. ne deviennent pas des maquisards, l'institution assure certainement plus d'éléments à la Résistance que de bras aux nazis.”

Notons parallèlement que les réquisitions n'ont pas empêché la poursuite d'un certain courant de départs volontaires. Le dossier S.T.O. de la D.D.T.E.F.P. comporte une liste de 693 noms de volontaires partis travailler en Allemagne, quelques-uns ayant cependant été rayés avec la mention manuscrite : “requis” ou “non volontaire”. Il s'agit de personnes parties essentiellement entre l'été 1942 et l'été 1943. Il s'y trouve des personnes de tous âges, sauf, pour les départs de 1943, et malgré quelques exceptions, celles visées par le service du travail obligatoire : les Français nés entre le 1^{er} octobre 1919 et le 31 décembre 1922. Un certain nombre d'étrangers y figurent, particulièrement des Italiens, comme cette famille d'Ambilly, près d'Annemasse, qui part le 21 octobre 1942, composée du père, de la mère et des trois filles dont la dernière, Carmen, a eu 14 ans en juillet ; tous les cinq sont recensés comme manoeuvres.

En annexe à son livre *Eux les S.T.O.*, J.P. Vittori présente la répartition des travailleurs français dans les diverses régions du III^e Reich au 30 septembre 1944, telle qu'elle était fournie par l'Office de statistique du Reich. 646 416 travailleurs français étaient alors recensés, dont 42 654 femmes. La France était loin d'être la seule pourvoyeuse de main-d'oeuvre; ses ouvriers représentaient 10,8% du total des travailleurs étrangers en Allemagne, environ six millions.

AUTRES ASPECTS DU RÔLE DE PIERRE LAMY DANS LA RESISTANCE

Pierre Lamy ne pouvait pas établir de fausses cartes de travail ou certificats de travail à tous ceux qui désiraient échapper à la relève ou au S.T.O. ; aussi, chaque fois qu'il le pouvait, prévenait-il ou faisait-il prévenir les requis avant qu'ils ne reçoivent la visite des gendarmes ou la convocation à se rendre tel jour à telle heure à la gare "*muni d'un jour de vivres, fourchette, cuiller, couteau, et tous objets personnels nécessaires, pour être mis en route immédiatement.*"

Comme l'avait pressenti Benoist-Méchin, le S.T.O. a, on le sait, grandement contribué, par ses réfractaires au renforcement et souvent même à la création des *maquis*. Ce fut le cas en Haute-Savoie au Plateau des Glières où, formés et galvanisés par les responsables de la Résistance, ils devinrent des combattants héroïques, alors même que leur objectif initial n'était souvent que de se cacher pour ne pas partir en Allemagne.

Il y avait parfois d'autres personnes à prévenir ou faire prévenir. Louise Gambillon, grâce à ses fonctions à la préfecture, auprès du Secrétaire Général, ouvrait le courrier à l'arrivée. Elle y trouvait quelquefois des dénonciations. Par l'intermédiaire, souvent, de Pierre Lamy, les réseaux de la Résistance étaient informés et faisaient prendre les précautions nécessaires pour mettre à l'abri les personnes menacées... ou pour déplacer, me rapporte Mme Thollenaz (Louise Gambillon), le dépôt d'armes dont un "bon Français" révélait la cachette.

Je voudrais saluer au passage la part remarquable qu'ont prise un certain nombre de femmes, souvent des jeunes filles d'une vingtaine d'années, dans la Résistance haut-savoyarde.

Les deux soeurs Gambillon, on a déjà pu s'en rendre compte, en sont un bel exemple. A la Préfecture, Louise faisait partie du réseau N.A.P. (*Noyautage des Administrations Publiques*) et toutes deux appartenaient même à un réseau hollandais ("Deutsch Holland") dirigé par un certain Veydner (*Jean*, dans la clandestinité) qui possédait un magasin, quai Eustache Chapuis à Annecy. Yvonne se souvient comme elle était peu rassurée lorsqu'elle avait mission d'aller chercher un membre du réseau à la gare et qu'elle abordait l'inconnu par ces mots : "Je viens de la part de *Jean*"... *Jean*, dont la tête avait été mise à prix .

Bien d'autres ont rendu d'inestimables services, principalement comme agents de liaison ou parfois chargées d'assurer des "passages" vers la Suisse. Parmi elles : Antoinette Reille, Colette et "Loulette" Périès, filles d'un préfet révoqué par Vichy, Marie-Aimée Fournier ("Poupée"), soeur de Marcel, futur créateur des magasins "Carrefour", ainsi que Marie-Thérèse Favre qui s'occupait du service

social et Rolande Birgy et Colette Dufournet qui secondèrent l'abbé Camille Folliet pour assurer des refuges aux Juifs ou les conduire en Suisse.

Tout en conservant - et en les utilisant comme l'on sait - ses fonctions d'inspecteur du travail, Pierre Lamy était devenu responsable de l'Armée Secrète pour le secteur d'Annecy et, en septembre 1943, membre du Directoire départemental de la Résistance.

Ses responsabilités directes dans l'organisation de la Résistance furent cependant de courte durée. En effet, écrit Robert POIRSON (ROBY dans la Résistance) dans la belle chronique qu'il a consacrée à Pierre Lamy dans les numéros des 3 et 10 octobre 1987 de l'hebdomadaire *le républicain savoyard*, "ses fonctions à l'inspection du travail représentent une source de renseignements importante pour l'état-major de la Résistance et son action n'est pas passée inaperçue auprès de certains services chargés de la répression contre la Résistance."

Citons à nouveau Paul Viret:

"Il [Pierre Lamy] travaille sur une si grande échelle qu'il attend d'un jour à l'autre la visite peu agréable de ces "messieurs" de la milice ou de la Gestapo.

En janvier 1944, première alerte.

La plupart des membres du Directoire et du Comité départemental sont recherchés..." Certains ont été arrêtés, d'autres ont dû fuir.

"De la première équipe résistante du département, Pierre Lamy et moi restons seuls en fonctions. Le sort de nos camarades moins heureux nous attend d'un jour à l'autre. Le centre régional de la Résistance alerté décide, avec raison, de renouveler les membres du Comité. Pendant quelque temps, nous n'aurons plus d'activité,..."

Rapidement, à tous deux, l'inactivité commence à peser.

Or Paul Viret avait accepté, sur les conseils de son ami, d'être nommé Secrétaire départemental de l'Office des Comités sociaux et du Centre d'information ouvrière et sociale, organismes créés par les autorités de Vichy dans le cadre de la *Charte du travail*. Il raconte:

Pierre Lamy "ne tarde pas à me convoquer à son bureau.

- Nous ne sommes plus bons à grand chose, me dit-il, cependant je crois que nous pourrions encore rendre de petits services. J'ai une idée. Vous avez une voiture et surtout des papiers qui vous permettent de circuler assez librement dans tout le département ; je vous propose d'organiser chaque semaine deux ou trois tournées. Nous partirions tous deux, vous comme secrétaire des Comités sociaux, moi comme inspecteur du travail. Nous encouragerions patrons et ouvriers à intensifier le sabotage de la production destinée aux Allemands et aiderions le plus

possible les jeunes appelés à travailler en Allemagne. Ils doivent à tout prix rester chez nous ; bientôt, ce sera la victoire et, ce jour-là, pas un ne devra manquer à l'appel.

J'accepte volontiers cette offre. Dès le début de février 1944, plusieurs fois par semaine, nous parcourons le département."

Paul Viret relate les visites effectuées, les recommandations plus ou moins explicites aux patrons et aux salariés, aux dirigeants des Comités sociaux, l'invitation à préparer des abris pour les réfractaires dans les sanatoriums du Plateau d'Assy, les conseils donnés à de nombreux jeunes désireux de se soustraire au travail en Allemagne, les rencontres avec des responsables de la Résistance, la visite à l'un des "petits" de sa section au 179^e Bataillon Alpin de Forteresse, devenu un membre fervent du S.O.L. (Service d'ordre légionnaire) fondé par Joseph Darnand et transformé, depuis le début de l'année 1943, en Milice française sous l'autorité du même Darnand. Il raconte comment tous deux se tirèrent d'un contrôle allemand alors que, revenant ensemble d'une réunion du Comité social de l'entreprise Maître à Annemasse, Pierre Lamy transporte un paquet de documents que lui avait remis, à la faveur de ce déplacement, un agent de liaison de la Résistance.

On se souvient que, dès sa rencontre avec Robert Lacoste fin 1942, Pierre Lamy avait été chargé de fournir à la Résistance des informations sur la marche des industries. Les facilités que lui offrent ses fonctions vont lui permettre de fournir des informations précieuses pour préparer les bombardements de l'aviation anglaise. Ensuite, comme après le bombardement du 10 mai 1944 à la S.R.O. (aujourd'hui S.N.R. : Société Nationale de Roulements), il allait officiellement constater les dégâts avec les autorités d'occupation... et faisait son rapport à la Résistance, nous explique son ancienne secrétaire.

C'est dans les premiers mois de cette année 1944 (février et mars) que se sont déroulés les tragiques combats du *Plateau des Glières*, les premiers qui opposèrent à visage découvert des maquisards aux forces de Vichy et aux troupes allemandes.

Dès son arrivée à Annecy le 27 décembre 1943, le nouveau préfet, le général Charles Marion - choisi par Laval pour succéder à Henri Trémeaud qui, pour son laxisme, avait tout bonnement été arrêté par la Gestapo le 3 novembre - avait déclaré à la presse: "*Mon but est de réduire la Résistance et d'attaquer les maquis avec la dernière énergie.*" Peu après, le Chef de la Milice, Darnand, résolu à venir à bout des "terroristes" (les cours martiales sont créées le 20 janvier) et ayant constaté combien la Haute-Savoie en était infestée, nommait auprès du "Général-Préfet" un *Intendant de police*, le colonel de gendarmerie Lelong. La situation en Haute-Savoie imposait la création de ce poste, en principe réservé au niveau régional. Lelong

s'installe tout à côté de la préfecture, dans la villa Mary (à l'emplacement de laquelle se trouve aujourd'hui le bâtiment abritant les services du Conseil Général). La volonté de ces deux nouveaux responsables (qu'après la libération un groupe de F.T.P. extraira de leur prison pour les fusiller, le 16 novembre 1944, alors que, si le Colonel Lelong avait été condamné à mort, le Préfet Marion, lui, n'avait pas encore été jugé) était très claire et très clairement affichée. Dès le 31 janvier, l'Intendant de police avait signé une déclaration sans ambiguïté aux habitants de la Haute-Savoie, aussitôt placardée dans toutes les communes. "*Je vous assure*", y était-il précisé au passage, "*que seules les Forces françaises du Maintien de l'Ordre participeront tant à l'exécution des mesures nécessaires qu'aux opérations proprement dites.*"

Cependant, et malgré les forces mises à sa disposition, il fallut "l'appoint" de troupes allemandes fortes peut-être d'une dizaine de milliers d'hommes, appuyées par les bombardements des avions de la Luftwaffe, pour venir à bout de quelque 500 maquisards, A.S. (Armée Secrète) et F.T.P. (Francs-Tireurs et Partisans) réunis - sans oublier une bonne cinquantaine de républicains espagnols ayant réussi à échapper à la déportation -, regroupés sur le plateau des Glières qui n'était pas encore le paradis du ski de fond qu'il est aujourd'hui.

Malgré l'issue tragique, les historiens s'accordent aujourd'hui sur le rôle déterminant qu'a joué cette bataille pour faire prendre conscience aux Français et aux alliés de la volonté de combattre des forces de la résistance française. D'ailleurs, les maquis de Haute-Savoie se reconstituèrent bien vite et reprirent une action de guérilla. Puis, lorsque le *débarquement* tant attendu arriva (la certitude de son imminence n'avait pas peu contribué à retarder la décision de décrochage du maquis des Glières), l'ardeur de la résistance redoubla. C'est ainsi que la Haute-Savoie fut, dit-on, le premier département de la France métropolitaine à se libérer, par ses propres moyens, la reddition des autorités militaires allemandes ayant été grandement facilitée par la crainte que leur inspiraient les combattants savoyards.

Pierre Lamy, on va le voir, fut indirectement une victime des combats des Glières

LA FIN TRAGIQUE

Avec l'aimable autorisation de l'auteur (qui, sous le pseudonyme de ROBY, fut un responsable important de la Résistance en Haute-Savoie et exerça notamment, peu après que Pierre Lamy y renonça, la responsabilité du secteur d'Annecy au sein de l'Armée Secrète), nous reproduisons ici tout simplement (avec quelques annotations ou compléments) le texte écrit par Robert POIRSON et publié dans les numéros des 3 et 10 octobre 1987 de l'hebdomadaire *le républicain savoyard*.

L'ARRESTATION

Dans la matinée du 26 juin 1944, Viret est à son bureau, rue du Collège. Il prépare une tournée officielle. Il attend Pierre Lamy vers 9 heures, avec qui il doit s'entendre sur quelques détails du déplacement. A 10 h 30, Lamy n'est toujours pas là et il n'a pas avisé de son retard, ce qui n'est pas dans ses habitudes.

Inquiet, Viret décide de se rendre à l'Hôtel de France. A peine a-t-il quitté son bureau qu'il rencontre Lamy, qui s'excuse, car il a été retenu par de nombreux visiteurs. Il lui fait part de la visite d'un agent de liaison envoyé par le lieutenant Monnet, qui lui fixe un rendez-vous auquel il ne pourra se rendre. Les deux hommes décident alors de remettre à plus tard les détails du déplacement.

Ils conviennent, selon la bonne vieille coutume savoyarde, d'aller déguster un petit coup chez l'ami Curt (un résistant !) qui a réussi à se procurer "au noir" un excellent vin blanc.

Lorsque Lamy a rejoint son bureau, Mlle Gambillon lui fait part de son inquiétude à la suite de la visite de l'agent de liaison de Monnet, car l'attitude de ce dernier ne lui semble pas très franche. Lamy la rassure en lui disant qu'il lui expliquera dans l'après-midi pourquoi ses pressentiments sont injustifiés.

Il est un peu plus de midi, Mlle Gambillon quitte son service pour aller déjeuner. A la sortie de l'immeuble, elle rencontre Mme Veiry qui travaille pour la Subdivision militaire dont les bureaux sont proches. ["Ah ! si mon amie, Madame Veiry, était montée me chercher, au lieu de m'attendre en bas, cela aurait pu tout changer", me dit Yvonne Gambillon.] Elle est aussi la collaboratrice de responsables de la Résistance (Ratel, Anjot avant qu'il ne monte à Glières). Elle fait part à Mlle Gambillon de la présence sur le trottoir opposé du dénommé Echasson (dont elle connaît le rôle dans l'affaire du capitaine Ponard). Il semble que ce dernier surveille la sortie de l'Hôtel de France. Il est accompagné d'une jeune femme.

Bien qu'inquiètes les deux femmes poursuivent leur chemin, devant déjeuner au restaurant. En route elles rencontrent Garin, dit "Guillaume", qui est le responsable du service de renseignements de l'A.S. Elles lui font part de leurs observations et de leur crainte. Celui-ci leur indique qu'il fait surveiller Echasson et qu'il sera fixé sous peu. ["Nous lui en avons bien voulu à Garin de n'avoir pas suffisamment surveillé Echasson !", me confie Yvonne Gambillon. "Mais il est vrai qu'il ne pouvait pas être toujours derrière lui. Il nous a dit : "Ce soir on saura à quoi s'en tenir." "Ce soir ce sera peut-être trop tard", ai-je répondu."]

Lorsque Lamy quitte son bureau, il se dirige rue Président Favre. Il ne se rend pas compte qu'il est suivi par Linette Dalbion, cette jeune femme qui accompagne Echasson. Delapierre, qui est en rapport avec Garin, prend pension au restaurant "Au Fin Bec". De sa fenêtre, il aperçoit Lamy qui va quitter cette rue pour prendre la rue de la Paix, itinéraire qui doit le conduire à son domicile situé avenue du Parmelan.

Soudain, il voit deux hommes, dont l'un est armé, qui encadrent Pierre Lamy et l'emmènent... On saura plus tard qu'une voiture stationnait un peu plus loin, rue de la Paix. Un homme en sort, il s'appelle Muller, c'est un responsable du S.D. (service de sécurité allemand). Il oblige Lamy à prendre place dans la voiture. C'est Linette Dalbion qui, par un signal convenu, l'a désigné aux deux Allemands.

La voiture gagnera l'école Saint-François qui sert de prison aux Résistants. Deux heures après, Mme Lamy rejoindra son mari et sera enfermée, elle aussi, avec d'autres détenus. L'Inspecteur d'Académie rendra compte au Préfet dans un rapport sous la référence LA/VO, le 28.6.44: "J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'une institutrice, Mme Lamy, née Poitou Marie [en réalité son prénom était Marthe], en fonction depuis 1942 à Annecy le Vieux, a été arrêtée par la police allemande, ce qui porte à 9 le nombre de maîtres actuellement détenus par les autorités allemandes..."

C'est bien Echasson qui est à l'origine de cette arrestation. Qui était Echasson ? Un ancien du 27e B.C.A. [basé à Annecy, le 27e Bataillon de Chasseurs Alpains a fourni une grande partie de l'encadrement de l'Armée Secrète en Haute-Savoie, à commencer par son commandant, Vallette d'Osia, le lieutenant Théodose Morel, dit Tom, qui commanda le bataillon des Glières et fut abattu traîtreusement au cours d'une tentative de négociation avec la Milice, le capitaine Anjot qui, après la mort de Tom et sachant la situation sans issue, monta au plateau pour y prendre sa succession et y trouva la mort] qui a participé à la campagne de France en 1940, repris dans l'armée d'armistice comme sergent dans la compagnie du capitaine Ponard, puis travaillant comme auxiliaire dans une administration à la suite de la démobilisation de celle-ci en 1942. Il accepte de monter au Plateau des Glières où il va commander la section Bayard.

Un ancien de cette section déclarait: "Je suis arrivé le 6 février 1944 au

Plateau des Glières, après avoir été aux maquis des Confins, Beauregard, suivant des ordres du lieutenant Bastian. J'ai été incorporé à la section Bayard ayant comme chef direct le dénommé "Roger" (Echasson). Cette section a participé au coup de main sur Entremont. A la suite du bombardement massif du Plateau, ma section a reçu l'ordre de repli sur Champ Laitier avec son armement, le 26 mars 1944. Quatre de nos camarades partis en éclaireurs ont été tués alors que nous essayions de traverser un barrage allemand à La Luaz où nous avons été faits prisonniers..."

Il semble qu'Echasson ait été pris dans ces parages. Interrogé par les Allemands, il va fournir beaucoup de renseignements et il ne sera pas remis aux autorités françaises comme le seront ceux de sa section. Que se passa-t-il alors ? La peur d'être fusillé ? Les archives allemandes indiquent, dans un télégramme adressé au Dr Knochen à Paris, par la Sûreté en place à Annecy sous les ordres de Knab S.S. Obersturmbannführer : "un terroriste prisonnier, sous-officier au 27e B.C.A., fit une déposition complète. Il déclare avoir été embrigadé de force par les terroristes, faute de quoi il serait considéré comme déserteur. Il a en outre indiqué que la solde était payée par le capitaine Ponard, actuellement chef du Centre d'Accueil des Prisonniers de Guerre rapatriés à Annecy..."

On retrouve un autre télégramme du 31 mars 1944, adressé à Saint-Etienne, Police Allemande, après les combats de Glières: "...Au cours de l'opération, le ressortissant Echasson Roger a été capturé. Sa femme se trouve chez ses parents à Saint-Héant-sur-Loire. Je vous prie d'arrêter cette femme et de la transférer ici. Me prévenir de l'arrestation par message. Déclarer aux parents que l'arrestation n'a lieu que pour une courte durée et pour des raisons de sécurité. Signé : Dr Jeewe". La femme d'Echasson sera arrêtée et gardée à l'Ecole Saint-François, à Annecy.

Le 19 avril 1944, un message du commissariat allemand frontalier Greko, à Annecy, indiquait que : "...ont pu être arrêtés comme complices: le capitaine Ponard, Arragain, Mallet M..."

Lors de l'arrestation de Ponard, un membre de la Résistance qui était à ses côtés réussit à s'échapper et donna l'alerte. Ensuite, pendant un certain temps, chaque responsable s'efforça de limiter son activité et quelques-uns disparurent. Puis, rien de conséquent ne se produisant, on reprit confiance.

On sut par la suite qu'Echasson avait fait taper un billet, transmis par un nommé Picollet (qui s'était mis au service des Allemands). Il y était écrit: "je voudrais te rencontrer le...(jour et heure), à Glières, pour une affaire de travail...". Signé : Monnet. Ce dernier, officier au 27e B.C.A., responsable d'un secteur de l'A.S. sous le pseudonyme de "Baron", était recherché par la police allemande. Or, aucun responsable, dans la clandestinité, ne signait son courrier de son propre nom. De plus Lamy et Monnet ne se tutoyaient pas ! L'erreur avait échappé à Lamy et, plus grave, il répondit sur le même message son impossibilité d'être présent et il

signa "Larousse", son nom de guerre... La Gestapo avait un document, pour elle une preuve !

LE CALVAIRE

L'interrogatoire aura lieu le soir même à la villa "La Sapinière", 19, avenue d'Albigny, qui a été réquisitionnée et aménagée pour des interrogatoires "musclés". Commencé à 22 heures, il ne prit fin qu'à 3 heures du matin. La Gestapo voulait connaître les noms des chefs de l'A.S. et leur lieu de résidence. Pendant cinq heures, Pierre Lamy connut les pires tortures, bain glacé, brûlures etc.. Il ne dira que des choses insignifiantes, reconnaissant qu'il était sympathisant de la Résistance. Même devant sa femme que les tortionnaires étaient allés chercher dans l'espoir que le mari céderait devant les menaces de voir sa compagne subir les mêmes traitements, rien n'y fit.

Il sera ramené à Saint-François et incarcéré dans une cellule. La Gestapo ne se donna pas la peine de perquisitionner son bureau où Mlle Gambillon avait, par précaution, fait disparaître tous les documents compromettants.

Lamy ne se faisait aucune illusion sur son sort. "Je n'en sortirai pas et toi non plus, ce sera dur pour toi", disait-il à sa femme. Celle-ci devait déclarer, après la Libération, que, lors de son arrestation, elle fut enfermée dans une cave de l'Ecole Saint-François. Elle y resta plusieurs jours ; les Allemands ne fournissant aucun ravitaillement. Fort heureusement, une association charitable, l'A.D.P., eut l'autorisation d'apporter quelques vivres, sans quoi, elle reconnaît qu'elle serait morte de faim. Au bout d'un certain temps, on la logea dans les mansardes, où les locaux étaient plus propres. Elle put rencontrer son mari assez souvent, pendant une heure, jusqu'à son départ, dont elle ignora la destination. Elle précisait que son mari redoutait une défaillance de la chair, "car les forces humaines ont des limites..."

Delapierre, pseudo "Taty", arrêté lui aussi, devait dire: "Prisonnier de la Gestapo à l'Ecole Saint-François depuis le 7 juillet 1944, j'étais incarcéré dans les caves, dans un réduit attenant à celui de Pierre Lamy, sans le savoir. Les Allemands m'ont laissé 8 jours sans boire et sans manger, je devenais fou..." Delapierre fut aussi frappé jusqu'à l'évanouissement. "Au cours d'une sortie de ma cellule pour faire un peu de toilette, quelle ne fut pas ma surprise de voir Pierre Lamy, le visage et le front balafrés, très fatigué, mais d'une grande dignité. Passant à côté de moi et bien que bousculé par les gardiens, il m'a soufflé: "Demandez à aller au W.C., j'ai déposé une pêche dans un coin..." . ce que je fis, la pêche était là. Vous dire le réconfort que m'a apporté ce fruit et le risque qu'avait pris Lamy... Je ne l'ai plus revu par la suite".

Interrompons un instant le récit de Robert Poirson pour compléter, par un

extrait de l'opuscule signé M.C., le portrait de l'homme que fut Pierre Lamy pendant sa détention, portrait tracé à partir des détails fournis par sa femme Marthe, "car des geôliers relativement humains permettaient quelquefois aux deux époux de se joindre, le soir, les officiers partis." (Madame Lamy, qui était vraisemblablement promise à la déportation, fut délivrée lors de la libération d'Annecy, le 19 août 1944.) :

"... ce qui achève et parfait la grandeur de ce héros, c'est qu'il demeure un héros humain. Il resta aussi doux et vaillant devant la mort qu'il avait été courageux et souriant devant la vie.

Ses jours et ses nuits se passaient dans une cellule à la cave, sans air, le plus souvent sans lumière. Il y lisait peu, réfléchissait beaucoup, si le terme banal de réflexion peut convenir à cette contemplation silencieuse, cette méditation sereine de la mort acceptée et prochaine... [...].

Il avait toujours grand soin de sa personne : bien rasé, bien peigné, aussi correctement vêtu que le permettait l'absence de col, de lacets de souliers et de ceinture (tous objets retirés aux prisonniers dans la crainte d'un suicide par pendaison). Ses yeux cernés étaient toujours pleins de douceur, et son bon sourire éclairait sa pauvre figure décharnée, aux oreilles déformées par les brûlures.

Ce charme, qui lui avait valu tant d'amis, agissait aussi sur ses geôliers. Ce n'était pas, il est vrai, de purs S.S. ; il y avait même parmi eux peu d'Allemands, mais surtout des Roumains, quelques Tchèques. Tous avaient de la sympathie pour lui, faisaient volontiers pour lui quelques commissions. L'un d'eux ne perdait pas une occasion de lui serrer la main. Leur chef, un Allemand celui-là, lui disait un jour : "Oh ! vous êtes bon, vous ; d'habitude les Français n'aiment pas les Allemands."

Pierre Lamy était avec eux comme il était avec tout le monde : il leur parlait simplement, s'intéressait à leur famille. Il ne parlait pas l'allemand, ses gardiens s'exprimaient difficilement en français, mais ils arrivaient à se comprendre. Il ne voyait en eux que des hommes qui obéissent à des chefs, et non des ennemis. Il évitait ce qui pouvait les blesser : c'est ainsi qu'il se retint à temps un jour au moment où il allait dire à l'un d'entre eux, épicier de son état à Erfurt, qu'il connaissait bien le nom de sa ville, parce que ce nom rappelait le souvenir de Napoléon vainqueur de la Prusse humiliée !

Et ne poussait-il pas la délicatesse jusqu'à dire à sa femme, un soir, en retirant la main qu'il avait posée sur son épaule : "Tenons-nous bien ; ils ont peut-être de la peine à nous voir ensemble, eux qui n'ont pas leur femme près d'eux !"

Il savait pourtant que n'importe lequel de ces hommes, au premier commandement, l'abattrait froidement ; mais il avait pour eux plus de pitié que de haine ; Il pardonnait même aux plus conscients, aux plus acharnés de ses bourreaux : "Je ne leur en veux pas", disait-il."

Reprenons le récit de Robert Poirson

L'EXECUTION

Le 18 juillet 1944, il est 14 heures, une voiture stoppe devant l'école. On fait prévenir Lamy. Il prend place calmement dans la voiture. Une deuxième voiture transporte quatre feld-gendarmes qui assurent la surveillance.

Le convoi prend la direction du col de Leschaux. A la borne km 11, au lieu-dit "Le Bourneau", les voitures s'arrêtent, la suite... c'est le récit fait par Keilplug lors de son arrestation, après la Libération, à la Surveillance du Territoire : "Je me nomme Keilplug Walter, né le 5 août 1913 à Hammer (Allemagne), marié, un enfant, commerçant à Heilsberg Prusse Orientale). Je suis arrivé à Annecy en septembre 1943. J'ai participé à plusieurs opérations contre la Résistance. Le 18 juillet 1944, vers 14 heures, j'ai dû accompagner, sur les ordres du S.D., transmis par Weisenberg, une voiture du S.D. vers le col de Leschaux. Dans cette voiture, se trouvaient Muller, Schoneiter et Luetgen et deux schupos, ainsi qu'un Monsieur, qui était très grand (Lamy). Dans notre voiture il y avait Bewersdof, Weiss, Mauselmann. Nous devions barrer la route. Les occupants de la première voiture se sont engagés dans le bois, à gauche de la route, et, peu de temps après, j'ai perçu deux coups de feu. Dix minutes plus tard, j'en ai entendu un troisième. Je sais que la victime était le grand Monsieur et qu'il a été enterré sur place ; je ne connaissais pas son nom. Je vous signale que les deux schupos avaient une pelle..."

C'est Schoneiter qui tirera les deux coups de pistolet dans le dos de Lamy. Deux schupos creusèrent la tombe, un peu en contrebas de la route. Dix minutes plus tard ils viennent prendre le corps, mais ils s'aperçoivent alors que la victime respire faiblement et qu'elle râle. Schoneiter tire un troisième coup de feu dans la tempe.

Ainsi mourut celui qui aurait dû devenir le futur Préfet de la Haute-Savoie. Un monument sur la route de Leschaux rappelle ce tragique événement et chaque 18 juillet, se retrouvent et se recueillent ceux qui se souviennent de ce Résistant défenseur de la classe ouvrière.

Grâce à l'amabilité de Madame Thollenaz (Louise Gambillon) et de Monsieur Henri Bouvier, président de l'association départementale des Anciens Combattants, qui venait de le recevoir de ses mains, nous avons pu nous procurer le texte des dépositions des deux autres principaux protagonistes de l'exécution. Ce document devrait prochainement prendre place au *Musée de la Résistance et de la*

Déportation (cimetièrre de Morette, près de Thônes, où sont enterrés les résistants tombés lors des combats des Glières).

Les dépositions de l'adjudant Muller et du caporal Schonheiter concordent avec celle de Keilpflug. Ni l'un ni l'autre n'avait envie d'exécuter cette besogne mais la discipline fut respectée, ainsi que la hiérarchie : le caporal s'inclina devant l'adjudant et ce fut lui qui accomplit la corvée. Nous reproduisons ci-après ces dépositions telles qu'elles sont reproduites dans une note adressée le 2 janvier 1945 par le Service de la Sécurité Militaire, B.S.M. de Lyon, annexe d'Annecy au Préfet de la Haute-Savoie :

Déposition de l'adjudant Muller :

“Le 18 juillet, Jeewe m'avait ordonné d'emmener Lamy vers le col de Leschaux et de l'abattre. Ayant répliqué à Jeewe que je ne voulais pas le faire, plutôt que je ne pouvais pas, c'est alors qu'il m'a dit : Schonheiter, agent de la Gestapo, vous accompagnera et l'exécutera. J'ai fait part de la décision à mon collègue qui accepta. Vers 14 heures, le même jour, nous nous sommes rendus en voiture, piloté par Luetgens, chauffeur de la Gestapo, à l'école Saint-François. M; Lamy nous a été remis par 2 schupo qui nous ont accompagnés, porteurs de pelles. Suivis d'une voiture de la Feldgendarmarie et de quatre gendarmes, dont Keilpflug, nous nous sommes rendus vers Leschaux. Vers la borne kilométrique 11, au lieu dit “Le Bourneau”, nous sommes descendus des voitures, M. Lamy marchait à côté de moi ; il s'engagea sur nos indications dans le bois situé à gauche de la route, à environ 25 mètres. Schonheiter lui a tiré deux coups de mitraillettes, non je rectifie, deux coups de pistolet dans le dos, l'achevant ensuite d'une balle dans la tempe droite. La victime a été enterrée par les deux schupo qui nous accompagnaient. L'opération terminée nous sommes rentrés à Annecy.”

Déposition du caporal Schonheiter :

“Le jour de l'exécution de M. Lamy, Sturmscharführer Muller vint me trouver en me disant que Jeewe avait donné l'ordre que je devais fusiller Lamy. Je me suis rendu auprès de Jeewe pour protester. Il me répondit que je n'avais qu'à exécuter l'ordre reçu. A 14 heures je suis donc parti en compagnie de Muller,

Luetgens et deux schupos ainsi que de quelques feldgendarmes dont Keilpflug. Nous primes la direction de Saint-Jorioz. Avant d'arriver à cette localité, Muller descendit de voiture, il revint peu de temps après et me dit que c'était ici que l'on allait exécuter Lamy. Nous nous engageâmes dans la forêt, Muller et Lamy marchaient devant. Je suivais derrière. A un moment donné Muller donna l'ordre à Lamy de s'arrêter. Je me trouvais à ce moment là à environ 1 m 50 de Lamy. C'est à ce moment là que j'ai tiré sur Lamy. Je l'ai touché à l'omoplate gauche. Il s'est écroulé. Les deux schupos ont alors creusé un trou et ont enterré Lamy. Je l'avais

d'abord touché de coups de revolver seulement, mais au bout de cinq à six minutes, un schupo m'avisait qu'il respirait encore. Je lui ai alors donné le coup de grâce. Je lui ai tiré alors un troisième coup de revolver dans la tempe gauche. Nous sommes alors retournés à Annecy. Personnellement je n'ai pas rendu compte à Jeewe, je crois que c'est Muller."

*

* *

Quant à Echasson, il poursuivit encore quelque temps sa sinistre besogne, toujours suivi de près par deux membres de la Gestapo. Il échappa de justesse à un piège tendu par le service de renseignements de la Résistance. Deux jeunes filles avaient réussi à le convaincre de tromper la vigilance de ses anges gardiens pour venir prendre un apéritif chez elles, mais le goût trop prononcé du somnifère versé dans son verre avait éveillé ses soupçons et provoqué sa fuite précipitée. Ayant réussi à fausser compagnie aux Allemands, il se rendit ensuite dans la Loire et s'engagea sous un faux nom dans les rangs des F.F.I. (Forces Françaises de l'Intérieur qui regroupaient désormais l'ensemble des forces de la Résistance). On retrouve néanmoins sa trace à la Libération. Traduit devant la cour martiale d'Annecy, il est condamné à mort et exécuté. Avant l'exécution de la sentence, il expliqua à son défenseur les raisons de son comportement : sa femme et son enfant avaient été arrêtés ; on lui laissa le choix de travailler pour la Gestapo, ou bien tous seraient déportés. *"Qu'auriez-vous fait à ma place ?" Terrible interrogation...*", écrit Roby, l'ancien Résistant qui fut lui-même au nombre des personnes dénoncées par Echasson (selon Paul Viret).

En ce qui concerne les autres protagonistes, on retrouva Picollet à l'asile psychiatrique de Bassens, en Savoie, puis on perdit sa trace. Schonheiter, qui abattit Pierre Lamy, fut condamné à mort au mois d'août 1945 par le Tribunal militaire de Lyon, en compagnie de Keilpflug et d'un autre criminel de guerre. Enfin, selon certaines sources, le chef de la Gestapo, Kampf se serait suicidé le 19 août 1944, le jour même de la reddition des forces allemandes d'Annecy, après avoir abattu sa maîtresse Linette Dalbion.

En conclusion de sa chronique, Robert Poirson citait cette phrase d'Alban VISTEL, grande figure de la Résistance dans la région Rhône-Alpes, auteur de divers ouvrages comme *La nuit sans ombre*, décédé en avril 1994 : *"Que le crime*

soit commis par des créatures relevant elles aussi de la condition humaine, ceci nous révèle brutalement la fragilité de la conscience de l'esprit".

Yvonne Gambillon qui, dans la Résistance, était devenue Dico (pseudonyme qu'elle avait choisi lorsque Pierre Lamy, *Larousse* dans la Résistance, l'avait invitée à le faire afin de limiter les risques qu'il lui faisait lui-même courir) se souvient d'une période où la menace lui apparaissait plus pressante.

"Si j'étais prise", dit-elle un jour à Pierre Lamy, "vous devriez tous partir ; je ne sais pas ce que je ferais sous la torture."

"Moi non plus, je ne le sais pas", répondit celui-ci, "il faudrait aussi vous retirer."

Paul Viret rapporte une conversation semblable qui aurait eu lieu la veille même de l'arrestation. Pierre Lamy s'entretenait avec quelques camarades sur les "méthodes" de la Gestapo et les résultats qu'elle en obtenait. Quelqu'un ayant déclaré qu'il était délicat de jeter la pierre à celui qui parlait sous la torture, d'un ton grave, après un temps de réflexion, il dit :

"Bien sûr, on ne peut jamais savoir... Si j'étais pris, il vaudrait mieux partir... Oui, partez tous !"

Et Paul Viret, qui lui-même doit la vie au courage de Pierre Lamy, de s'exclamer :

"Que serait-il advenu s'il avait parlé ?

Ayant été des nôtres depuis le début, il connaissait tout de la Résistance.

Merci, Pierre Lamy, de tout ce que vous avez fait pour le Pays, pour nos ouvriers que vous avez aidés de toutes vos forces à ne pas partir en Allemagne et pour tous vos compagnons que vous n'avez pas trahis !

Merci de tout ce que vous avez fait pour la victoire de la France et pour la Libération !"

C'est par un chauffeur de la villa Schmidt, siège local de la Gestapo, Pierre Deriau, lui même membre de la Résistance (à ce poste il pouvait être d'un précieux concours), que Paul Viret apprit que Pierre Lamy avait été exécuté. Puis c'est sur les indications de Muller que, le 30 août 1944, à 10 heures, peu de jours après la libération d'Annecy (19 août), son corps fut retrouvé.

Avec beaucoup d'émotion, Dico se souvient de cette conversation au cours de laquelle Pierre Lamy, évoquant l'hypothèse d'un départ précipité, avait indiqué : *"Avertissez Pao [Paolini, autre résistant], c'est lui que je voudrais rejoindre en cas d'urgence. Je le retrouverai au kilomètre 9 sur la route de Leschaux."* C'est là justement, 2 km à peine plus loin, que fut retrouvé son corps.

Le 1^{er} septembre, toute la population de la ville, accompagnée d'importantes

délégations venues de tout le département, lui rendit un suprême hommage et l'accompagna au cimetière d'Annecy.

Quelques semaines plus tard , Pierre Lamy était fait chevalier de la Légion d'Honneur et titulaire de la Croix de Guerre avec palme ; le 16 décembre 1944, le *Journal officiel* publiait la citation suivante :

“Animateur de l’A.S. d’Annecy depuis 1942, s’est dévoué intégralement pour la lutte clandestine contre l’occupant. Dénoncé par un traître, et arrêté par la Gestapo au mois de juin 1944, a subi toutes les tortures sans fournir aucun renseignement sur l’organisation de l’A.S..

Fusillé le 18 juillet 1944, est mort héroïquement pour la France.”

Aujourd'hui, sur la route du col de Leschaux, près de l'endroit où fut retrouvé son corps, les cyclotouristes qui empruntent, nombreux, ces lacets ombragés à la pente plutôt douce pour la région, peuvent se recueillir un instant devant le monument que ses amis de la Résistance firent édifier et inaugurèrent le 26 août 1945 avec les plus hautes autorités locales. Sur le granit dressé parmi les arbres , ils peuvent lire : *“PASSANT, DECOUVRE-TOI DEVANT CE MONUMENT, IL SYMBOLISE L'HEROISME LE PLUS PUR”*.

Souvenir peut-être plus vivant, la grande salle de réunion de la bourse du travail, lieu de nombreuses manifestations ouvrières et syndicales (et où se tint la conférence-débat organisée le 10 décembre 1992, pour marquer le centenaire de la création de l'Inspection du travail), porte le nom de *salle Pierre LAMY*. Tous les Annéciens connaissent cette salle située en plein centre de la ville, même si plus d'un, aujourd'hui, ignore qui fut l'homme dont elle porte le nom.

Même parmi les jeunes cependant, le souvenir reste vivace. En 1991 s'est ouvert le quatrième lycée de l'agglomération annécienne, belle réalisation aux lignes futuristes édifée sur la colline de Cran-Gevrier, face à la caserne *Tom Morel* (le 27e B.C.A.), dont le sépare la rue du *Capitaine Anjot* (les deux officiers qui se sont succédé à la tête du maquis des Glières et y ont laissé leur vie). Lorsqu'il fallut lui donner un nom, il s'est trouvé un groupe d'élèves (appuyés par quelques parents et certains professeurs) pour proposer celui de Pierre Lamy. Mais il avait un concurrent de poids et ce fut Charles Baudelaire qui l'emporta... au grand scandale de cette dame presque centenaire - dont la petite fille a épousé Jean Pierre Lamy, le fils qu'avait adopté Marthe peu après la Libération -, révoltée qu'on ait pu préférer à une âme aussi droite, aussi pure, un homme, certes grand poète, mais qui mena une vie si dépravée !

Le nom de Pierre Lamy fut donné à la salle des professeurs. Ainsi son souvenir reste présent aussi dans ce milieu de l'enseignement qui fut sa première vocation.

S.S. de LYON
Annexe d'Annecy
n° 013/I

S E C R E T

Le Chef de Bataillon bté d'E.M. GUILGARD
Chef de l'Annexe d'Annecy

A

Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie
Secrétariat Général,
ANNECY

En réponse à votre transmission du 22/12/1944, j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint des copies des dépositions faites par les membres du S.D. d'Annecy en ce qui concerne l'exécution de M. LAMY, Inspecteur du Travail à ANNECY.

1°) déposition de l'adjudant MULLER par M. l'Inspecteur BLUM de la B.S.T.

" Le 13 juillet, JEEWE m'avait ordonné d'emmener M. LAMY vers le col de LESCHAUX et de l'abattre. Ayant répliqué à JEEWE que je ne voulais pas le faire, plutôt que je ne pouvais pas, c'est alors qu'il m'a dit: SCHONHEITER, agent de la Gestapo, vous accompagnera et l'exécutera. J'ai fait part de la décision à mon collègue qui accepta. Vers 14 heures, le même jour, nous nous sommes rendus en voiture, piloté par LUETGENS, chauffeur de la Gestapo, à l'Ecole St-François. M. LAMY nous a été remis par 2 schupo qui nous ont accompagnés, porteurs de pelles. Suivie d'une voiture de la Feldgendarmarie et de quatre gendarmes, dont KEILPFLUG, nous nous sommes rendus vers Leschaux. Vers la borne kilométrique n° 11, au lieu dit "Le Bourneau" nous sommes descendus des voitures. M. LAMY marchait à côté de moi; il s'engagea sur nos indications dans le bois situé à gauche de la route, à environ 25 mètres. SCHONHEITER lui a tiré deux coups de mitraillettes, non je rectifie, deux coups de pistolet dans le dos, l'achevant ensuite d'une balle dans la tempe droite. La victime a été enterrée par les deux schupo qui nous accompagnaient. L'opération terminée nous sommes rentrés à Annecy.

MENTIONS que sur les indications de MULLER le corps de M. LAMY a été découvert, le 30 août 1944, à 10 heures.

2°) déposition du caporal SCHONHEITER

" Le jour de l'exécution de M. LAMY, le Sturnscharfuhrer MULLER vint se trouver en me disant que JEEWE avait donné l'ordre que je devais fusiller LAMY. Je me suis rendu auprès de JEEWE pour protester. Il répondit que je n'avais qu'à exécuter l'ordre reçu. A 14 heures je suis donc parti en compagnie de MULLER,

LUTHEMUS et deux schupos ainsi que de quelques gendarmes dont BILLET. Nous primes la direction de St-Jorioz. Avant d'arriver à cette localité, MULDER descendit la voiture, il revint peu de temps après et nous dit que c'était ici que l'on allait exécuter LAMY. Nous nous engageâmes dans la forêt, MULDER et LAMY marchaient devant. Je suivais derrière. A un moment donné MULDER donna l'ordre à LAMY de s'arrêter. Je me trouvais à ce moment là à environ 2 m 50 de LAMY. C'est à ce moment là que j'ai tiré sur LAMY. Je l'ai touché de trois coups de revolver sous l'omoplate gauche. Il s'est écroulé. Les deux schupos ont alors creusé un trou; et ont enterré LAMY. Je l'avais d'abord touché de coups de revolver seulement, mais au bout de cinq à six minutes, un schupo m'avisa qu'il respirait encore. Je lui ai alors donné le coup de grâce. Je lui ai tiré alors un troisième coup de revolver dans la tête gauche. Nous sommes alors retournés à Annecy. Personnellement je n'ai pas rendu compte à JEWEL, je crois que c'est MULDER.

Le P.S.M. ne possède aucune autre pièce officielle concernant cette affaire.

signé: GUYGARD

Pour copie conforme,
ANNECY, le 13 janvier 1945.-

Pour le Prefet et par Délégation,
Le Secrétaire Général.





Madame PIERRE LAMY, née POITOU ;
Madame et Monsieur PIERRE LAMY, à Angoulême ;
Madame et Monsieur ADRIEN POITOU, à Angoulême ;
Leurs enfants et petits-enfants ;
Le personnel de l'Inspection et de l'Office du Travail ;
Les Forces Françaises de l'Intérieur (F. F. I.) ;
L'Amicale du 179^e B. A. F.
Les Parents et Amis,
Ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Pierre LAMY

Inspecteur-Directeur Départemental du Travail de la Haute-Savoie
Chef d'un Mouvement de Résistance

lâchement assassiné par les Allemands, le 18 Juillet 1944.

Les funérailles auront lieu le *Vendredi 1^{er} Septembre, à 17 heures.*

Le convoi partira de l'Eglise Notre-Dame où le corps est déposé.

De profundis...

Anancy, le 31 Août 1944.